



RAPPORT NARRATIF

Période de janvier à décembre 2012

***LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET APPUI AUX
FEMMES Y AYANT SURVECU
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO »***

PRO VICTIMIS

Sommaire

A. Description et résumé du projet

B. Evaluation de la mise en œuvre des activités prévues par l'Action : période xx au xx

2.1 Activités et résultats

- Résultats
- Activités réalisées et non réalisées
- Récapitulatif des résultats obtenus de 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012 par rapport aux résultats annuels attendus
- Sources de vérification

2.2 Suivi de l'acquisition des biens nécessaires à l'Action : période : 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012

C. Commentaires et Conclusions

Abréviations utilisées :

- ADF/NALU : Arms Defense Forces/ national Arms for Liberation of Uganda
- AMS : Assistance Multi Sectorielle
- CDV : Conseil pour le Dépistage Volontaire ;
- CAM : Centre d'Apprentissage de Métiers ;
- CS : Centre de Santé ;
- CSR : Centre de Santé Rural
- CM : Centre Médical ;
- CH : Centre Hospitalier
- DD : Droit et Démocratie une organisation canadienne ;
- DI : Dommages et Intérêts
- FARDC : Force Armées de la République Démocratique du Congo
- HGR : Hôpital Général de Référence
- IST : Infections Sexuellement transmissibles
- IPJ : Inspecteur de la Police Judiciaire
- OPJ : Officier de la Police Judiciaire
- OMP : officier du Ministère Public
- PEC : Prise En Charge
- PF : Planning Familial ;
- PNC : Police Nationale Congolaise
- PV : Procès-Verbal
- RCR : Radio Canal Révélation ;
- REQ : Réquisition Médicale ;
- RTK : Radio TangazeniKristu
- RL : Radio Liberté Ndrele
- TGI : Tribunal de Grande Instance
- TMG : Tribunal Militaire de Garnison
- SVS : survivantes de violences sexuelles
- SGBV : violences basées sur le genre
- VVS : victime de violences sexuelles

A. Description et Résumé du Projet

<u>Intitulé de l'Action:</u>	Programme triennal de lutte contre les violences sexuelles et autres formes de violences faites aux femmes et de consolidation de la paix à l'est de la RDC (2010- 2012)
<u>Nom du bénéficiaire du contrat de subvention :</u>	SOFEPADI Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral
<u>Nom et fonction de la personne de contact :</u>	Mme ZAWADI MAMBO, coordinatrice,
<u>Adresse</u>	Bunia : Avenue de l'AEROPORT N° 1, Quartier BANKOKO, Ville de Bunia, Province Orientale. Beni : Avenue Moera N° 4, Quartier Malepe, Commune Beu, Ville de Beni, Province du Nord Kivu. SOFEPADI est opérationnelle à Kinshasa où un bureau fonctionne dans la commune de NGALIEMA, au 1527, Av. colonel Mondjiba Tél. : +243 810337354, +243 98508393, +243 815664399 E-mail : sofepadib@yahoo.fr , julielusenge@yahoo.fr
<u>Budget total du programme</u>	Budget 2010 : USD 574'850 Budget 2011 : USD 492'650 Budget 2012 : USD 490'550 révisé à USD 668'224 Total 3 ans : USD 1'558'050
<u>Dépenses total du programme</u>	Dépenses 2010 : USD 297'612, solde reporté USD 25'574 Dépenses 2011 : USD 451'570, solde reporté USD 32'375 Dépenses 2012 : USD 613'677, solde reporté USD 393'698
<u>Recettes total du programme</u>	Recettes 2010 : USD 328'033 (encaissements USD 319'671) Recettes 2011 : USD 458'369 (encaissements USD 483'944) Recettes 2012 : USD 1'007'375 (dont USD 995'408 reçu et USD 11'967 reporté)
<u>Date de début et date de fin de la période de reporting :</u>	De janvier à décembre 2012
<u>Paysetrégion(s) cible(s) :</u>	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC), Ville et Territoire de Beni dans la province du Nord Kivu Ville et Territoire de Bunia, district de l'Ituri dans la province Orientale
<u>Groupe cible et Bénéficiaires finaux :</u>	- Les femmes VVS, sont les bénéficiaires directs : prévu 2250, à raison de 750 par an - La population des régions ciblées, prévu - Les acteurs judiciaires - Les autorités locales et coutumières - les forces armées
<u>Vision et domaines d'activités</u>	SOFEPADI vise une société congolaise où la femme et la fille ont les mêmes chances d'accès aux droits de base que l'homme et le garçon. la promotion des droits humains et l'éducation à la paix pour une cohabitation pacifique entre les communautés
<u>Objectifs</u>	<u>Objectif global</u>

	<p>Contribuer à la consolidation de la paix par l'éradication de violences sexuelles et autres formes des violences faites à l'égard de la femme et de la jeune fille ainsi que la transformation des conflits fonciers intercommunautaires à l'Est de la RDC</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer une prise en charge judiciaire, psychologique, médicale, socioéconomique et scolaire de femmes et filles victimes de violences; 2. Assurer une large sensibilisation sur les autres formes de violences faites aux femmes et aux jeunes filles auprès de leaders communautaires, les coutumiers des jeunes, des leaders sociaux et religieux pour une lutte effective contre les discriminations et violences faites à la femme ; 3. La loi soit appliquée et imposable à tous (loi du 20 juillet 2006 réprimant les violences sexuelles et celle du 10 janvier 2009 portant protection des enfants) ; 4. Les bourreaux et autres persécuteurs de la femme soient transformés en activistes des droits et protecteurs des groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants. 5. Mener des actions de rapprochement des communautés autour de la question foncière ; 6. assurer un renforcement structurel de SOFEPADI.
--	---

Contexte général et Contraintes au cours de la période

Le programme triennal, Initié par l'organisation SOFEPADI, au terme d'un projet pilote mené à Bunia et Beni à l'Est de la RDC en 2009 avec l'appui de UNIFEM et OAK, s'inscrit dans le cadre du programme national de lutte contre l'impunité des crimes commis contre les femmes et les petites filles en période post conflit, d'une manière particulière les crimes des violences sexuelles dont les femmes sont victimes en RDC, spécialement celles vivant à l'Est du pays.

L'année 2012 a démarré avec des problèmes politiques sérieux liés aux élections de Novembre 2011. Toutes les contestations ont affecté non seulement la ville de Kinshasa mais aussi l'arrière-pays.

En effet, l'année 2012 est une année très insécurisée, dans le rayon d'action de la SOFEPADI, avec beaucoup de mouvements de rébellion (FPJC, M23, Mai Mai, le mouvement rebelle de Morgan à Epulu, les ADF/NALU,..) des meurtres commis par des bandits à mains armées, des enlèvements des civils, des prêtres et des médecins, des évasions de prévenus, des tracasseries policières et administratives, des conflits fonciers avec des incendies de cases, une forte détérioration des tronçons routiers à cause de la pluie et du manque d'entretien. A Bunia, beaucoup des cas d'accidents, il y a eu même incendie des véhicules de l'Office des routes à Bunia et à Iga barrière. Des actes de barbarie ont été commis à Bunia après la chute de la ville de Goma entre les mains de M23 en novembre 2012. Un véhicule de la MONUSCO incendié et certaines agences du système des Nations Unies et organisations internationales ont été mises en sac, en l'occurrence PAM, UNHCR et OXFAM.

C'est dans ce climat que SOFEPADI s'est démenée pour réaliser les activités prévues pour l'année 2012.

B. Evaluation de la mise en œuvre des activités prévues par l'Action en 2012

2.1. Activités et résultats

I. SANTE

RESULTAT 1. La prise en charge médicale des VVS et sexospécifiques est assurée.

Activité 1. Identification et prise en charge médicale des femmes VVS

1.1 Cas documentés par SOFEPADI dans Kinshasa, Nord Kivu et en Ituri

En 2012 les cas suivants ont été documentés par les bureaux et antennes de SOFEPADI :

La situation de cas documentés par bureau se présente de la manière suivante

	Nord Kivu		Ituri			KINSHASA	Total
	BENI	OICHA Nord de Beni	BUNIA	NDRELE Nord de Bunia	Axe GETY-BOGA Sud de Bunia		
AVANT 72H	62	73	328	29	129	1	622
APRES 72H	30	29	283	15	101	0	458
TOTAL	92	102	611	44	230	1	1080

Sur 1080 nouveaux cas de victimes de violences sexuelles 60% (622) ont été soignées avant 72heures et 40% (458) après 72 heures. Les agresseurs ayant commis ces violences se comptent au nombre de 1455, dont 843 civiles, 275 éléments de la FARDC, PNC, ANR et 337 miliciens et groupes armés étrangers.

Aperçue global sur le profil des agresseurs :

	2010	2011	2012	Total
CIVILES	381	562	843	1786
MILITAIRES FARDC, POLICE, ANR	130	354	275	759
MILICES (May May, FPJC, SIMBA,...)	39	71	337	447
TOTAL	550	987	1455	2992

Soins médicaux des Victimes des Violences Sexuelles

	2010	2011	2012	Total
AVANT 72H	224	411	622	1257
APRES 72H	206	306	458	970
TOTAL	430	717	1080	2227

L'augmentation importante des cas enregistrés entre octobre 2010, 2011 et 2012 provient de la reprise du centre ex-MSF « KARIBUNI WA MAMA » par SOFEPADI.

Toutes ces victimes ont bénéficié de soins médicaux dans les différentes structures notamment :

- Ex-MSF, Centre Médical « Karibuniwa Mama », ex hôpital bon marché.
- Hôpital Générale de Référence de Nyakunde,
- HGR d'Oïcha, HGR de Béni, HGR de Mutwanga,
- CSR de Mangodomu,
- CH de Kelekele,
- CS de tchekele, Aveba et olongba
- CS d'Eringeti,
- Hôpital de logo à Ndrele.

- CS Bikima et Rubingo

Sources de vérification :

Une banque de donnée sur les violences faites aux femmes est tenue à jour par SOFEPADI. Des chercheurs et autres personnes intéressées peuvent la consulter. Le logiciel MARTUS sécurise ces données. Les fiches de victimes sont classées et gardées en double au sein de nos bureaux

De 2010 jusqu'à la fin 2012 : 2227 nouveaux cas de Violences sexuelles ont été documentés L'âge de victimes identifiées varie entre 2 ans et 80 ans. Les victimes les plus touchées par les violences sexuelles sont celles dont la tranche d'âge varie entre 11 et 24 ans, elles représentent plus de 52 % de VVS.

Au total 2992 agresseurs ont été répertoriés dont 1786 civils soit 59% ; 759 militaires (FARDC, PNC, Gardes Parcs, ADF/NALU,...) soit 26 % et enfin 447 milices soit 15%.

En matière de soins, sur 2227 victimes identifiées, 1257 ont été soignées avant 72heures soit 57% et 970 après 72 heures soit 43%

1.2 Cas enregistrés au centre Karibuniwa Mama (ex-MSF) à Bunia

La reprise, depuis octobre 2010, du Centre médical de MSF « KARIBUNI WA MAMA » a une influence majeure sur le nombre de femme qui sont prises en charge et sur les coûts de fonctionnement de SOFEPADI. Outre les coûts des soins aux victimes, la charge du personnel (24) et le frais de fonctionnement du centre demeurent très élevés.

En moyenne le centre recevait 35 consultations par jour, pour tous les services confondus : victimes de violences basées sur le genre, soins des IST, planning familial et CDV. Actuellement la moyenne mensuelle est passée à 1800 personnes. Cette augmentation de fréquence est due à la qualité des soins que nous apportons aux bénéficiaires. Le centre lui-même est unique en district de l'ituri qui offre des services spécifiques gratuits aux VVS, comme la trithérapie et la disponibilité de kit Pédiatriques.

Le personnel suivant travaille au Centre médical Karibuniwa Mama : un Médecin, 9 infirmières, 2 femmes de ménages ou hygiénistes, une psychologue secondeé par 2 assistantes psychosociales, 2 chauffeurs, 2 animatrices, un logisticien. Un Administrateur Assistant, une caissière et une coordinatrice. Ce qui fait un total de 24 personnes.

Pour la continuité des activités médicales au sein du centre, la contribution de MSF est demeurée importante en 2012, mais sera réduite en 2013 (phasing out) et ceci aura des conséquences importantes sur le budget de SOFEPADI et sa capacité de prendre en charge les VVS, d'assurer les soins contre les IST, de garantir la maternité responsable aux couples et faciliter le conseil pour le dépistage volontaire à l'avenir.

Le centre a mis en œuvre les activités suivantes :

Activités	Prévues	Réalisées en 2012	Réalisées en 2011	Réalisées en 2010
SGBV - VVS	900	611	533	255
Planning familial PF consultations		1712	1463	319
<i>Dont demande d'implant</i>		1126	1032	
Soins des IST		9169	7214	2025
<i>Dont partenaires</i>		1525	1714	
Conseil Dépistage Volontaire CDV (SGBV+IST)		3875	3524	422
<i>Dont positif</i>		169	159	
<i>Dont survivante de VVS</i>		10		
Total	900			

1.3 Accompagnement Psychologique

Un total de 954 personnes ont bénéficié d'un appui psychologique au centre médical et 444 ont été soutenus pour le suivi. A Beni et oicha 91 survivantes ont été suivies sur le plan psychologique.

Les plaintes les plus observées étaient la peur, la tristesse, les plaintes somatiques et le sentiment de culpabilité.

De 2010 à 2012, 2310 victimes ont bénéficiés des séances de détraumatisation animées par les psychologues, les assistantes psychosociales et les conseillères de terrain.

1.4 Séances de détraumatisation (self care) à l'intention du personnel du Centre

Deux rencontres de self care ont été organisées à Bunia à l'intention du personnel du centre et membres du CA. 54 personnes ont pris part à ces rencontres dont 44 femmes et 10 hommes. Les séances de self care ont servi de cadre pour le renforcement des liens entre les membres et le personnel de SOFEPADI. Au niveau Interne, le personnel Médical du Centre s'est servi de ces cadres pour s'intégrer dans l'équipe de SOFEPADI et constituer ainsi un seul corps professionnel.

1.5 Journées de réflexion en faveur des VVS sur les mécanismes de dénonciation des cas des violences faite à l'égard de la femme

6 journées de réflexion tenues à Bunia (4 : Dele, Bunia, Nizi et Nyakunde) et Beni (2 : Mangina et oicha). Les journées de réflexion ont permis aux victimes de marquer les pas dans la détraumatisation sur base des expériences des unes et des autres partagées en groupe. En terme des journées de réflexion organisées au bénéfice des victimes, 12 victimes ont partagés leurs expériences avec les autres et 4 autres ont intégrés les noyaux de victime pour renforcer le suivi des cas devant les instances judiciaires.

Résultats obtenus en 2012, 2011 et 2010 par rapport aux résultats attendus pour tous les bureaux et antennes (Beni, Oicha, Bunia, Ndrele et Kinshasa)

Activités	Prévues	Réalisées en 2012	Réalisées en 2011	Réalisées en 2010
Transport des VVS	Bunia 150/an Beni 75/an	1080	717	430
Médicaments et vaccins : pour les VVS, soins des IST, planning familial et matériels de dépistage contre le VIH/SIDA		15836	12918	3196
Soins spécifiques réparation de fistules, soins de victimes des tortures physiques liées aux viols, grossesses issues de viols, soins d'yeux pour les victimes scolarisées,...		90	64	18
Attestations médicales - certificats médicaux remis aux victimes pour s'en servir comme moyen de preuve en justice rédigés retirés réquisition à médecin		902 186 64	825 102 124	673 99 71
Restauration et hébergement des VVS Dont survivantes de VVS Victimes de fistules Gardes malades	Nombre de lit 8	111 31 50 30	86 30 48 8	63 30 18 15
Séances de détraumatisation (self care) à l'intention du personnel du Centre	Nombre de séance 4	2 (tenues à Bunia pour 54 personnes)	2 (tenue à Bunia et Beni 38 pour personnes)	
Accompagnement psychologique à Bunia A Beni et Oicha		954 91	807 91	367 85
Journées de réflexion en faveur des VVS sur les mécanismes de dénonciation des cas des violences faite à l'égard de la femme Bunia Beni	Prévu 18 journées sur 3 ans	4 (Dele, Bunia, Nizi et Nyakunde) 2 (Mangina, Oicha)	1 à Bunia 2 (Maboya et Mabuku)	1 Nizi et 1 Maboya

Ainsi, toutes les activités prévues ont été réalisées.

Sources de vérification :

Un médecin / une personne au sein du centre ex-MSF « KARIBUNI WA MAMA » tient à jour un registre des cas enregistrés par le centre. Une fiche individuelle existe pour chaque personne enregistrée par le centre. La responsable de service médical tient en jour la base des données informatisée, sur les cas soignées dans le centre et, pour ce faire, elle enregistre les informations renseignées sur les fiches de victimes chaque jour. Ces données sont compilées la fin du mois pour faire un rapport des statistiques des cas suivi durant le mois.

Données non renseignées :

- ❑ Le coût moyen par femme VVS : 140 850\$/1080 victimes = 130,4\$
- ❑ Le coût moyen par patiente d'IST : 140 850\$/9169 patientes= 15,3\$
- ❑ Le coût moyen par patiente pour le planning familial : 140 850\$/1712 patientes= 82,2\$
- ❑ Le coût moyen par patiente pour le dépistage volontaire : 140 850\$/3875 patientes= 36,3\$

Explications : pour obtenir le coût moyen par catégorie de bénéficiaire nous divisons le cout total des dépenses engagées par le nombre de bénéficiaires servi. Cependant, il convient de noter ici que la base de calcul n'est pas stable, car une seule bénéficiaire peut se retrouver dans les quatre services de prise en charge.

Commentaires sur les écarts constatés :

- ❑ La fréquentation du centre

Le nombre de 35 patientes soignées par mois sert d'indice de départ. Son augmentation par rapport au précédent semestre est à mettre en corrélation avec l'augmentation de la qualité de services et aussi de la disponibilité des intrants médicaux.

- ❑ Les variations à la baisse

Une forte diminution des résultats de l'indicateur sur les journées de réflexion autour de mécanismes de dénonciation de cas de violences sexuelles est constatée en 2010 et 2011. Cette variation avait également été observée en matière des séances de self care, ce qui peut signifier que la période électorale de 2011 a eu des effets sur la réalisation de ces activités. Pour les journées de réflexion, il faut également tenir compte de la situation sécuritaire qui limite l'accès aux villages éloignées. Enfin, des difficultés financières sont aussi à relever, car les fonds mobilisés en 2011 ont été insuffisant afin de faciliter la réalisation de toutes les activités prévues dans le programme triennal.

- ❑ La cohérence des résultats 2012

Les résultats en 2012 sont cohérents et dans la continuité de ceux observés depuis le début du projet. L'écart par rapport au résultat attendu se justifie d'une part par l'estimation de ressources disponibles et d'autre part, par la situation sécuritaire.

II. JUSTICE

RESULTAT 2. La prise en charge juridique et judiciaire de VVS et sexospécifiques au niveau de la communauté est améliorée.

SOFEPADI a acquis une grande expérience dans la lutte contre l'impunité de crimes de violences sexuelles par l'accompagnement juridique et judiciaire des femmes victimes de diverses violences. Outre l'assistance judiciaire des victimes, les acteurs judiciaires (officier de la Police judiciaire, magistrats, avocats et défenseurs judiciaires, etc) sont conscientisés sur leur rôle en matière de lutte contre l'impunité de crime de violences basées sur le genre. Pour prouver leurs engagements, au sein des juridictions civiles et militaires, les présidents des juridictions programment des journées spécifiques dédiées aux audiences publiques des cas de violences sexuelles. Les cadres de concertation servent d'espaces libres pour discuter et lever les obstacles liées à l'assistance judiciaire de cas de violences faites à la femme. Les audiences sont tenues régulièrement en dehors de

périodes de vacance judiciaires. Les acteurs judiciaires formés pendant les formations et séminaires tenues durant l'année ont varié leurs moyens de défense et d'accusation en faisant recours aux différents textes Internationaux qui protègent les droits de la femme contre toutes formes de violences et discriminations. Ainsi, certaines dispositions de la CEDF, les Résolutions 1325, 1820 et 1620 ont servi de motivation pour les plaidoiries des officiers du ministère public et les avocats pour soutenir les causes des victimes. Les avocats qui accompagnent les victimes se ressource aussi de la déclaration de NAIROBI relative au droit à la réparation afin de motiver le bienfondé des dommages et intérêts à allouer aux victimes accompagnées.

Pour amener les victimes à obtenir justice, SOFEPADI accompagne ces dernières regroupées au sein de noyau pour faciliter la communication avec les autres victimes et assurer le suivi de cas auprès des juridictions. Les membres du noyau de victimes sont informés des dates d'audiences et participent au procès pour soutenir leur dossier en justice. En cas de risque de sécurité, le noyau de victime informe le Juriste de SOFEPADI, qui, à son tour contact le magistrat pour une mesure de protection urgente. Pour plus d'efficacité les questions de protection de victimes et témoins sont aussi traités pendant les rencontres de la commission lutte contre l'impunité, dont SOFEPADI tient le lead en ville et Territoire de Beni.

Activité 2. Améliorer la prise en charge juridique et judiciaire des victimes des violences basées sur le genre au sein des communautés et des juridictions.

Cette activité est mise en œuvre par SOFEPADI.

En 2012, les activités suivantes ont été réalisées (des comparaisons avec les années précédentes sont ajoutées afin d'illustrer l'évolution au cours des années du travail effectué par SOFEPADI)

Activité 2.1. Transport des VVS des villages environnant Bunia et Beni.

Pour faciliter la participation de victimes et témoins au procès, SOFEPADI paie le frais de transport, en moyenne 7 courses sont à retenir dont 2 séances auprès de l'OPJ, 2 audiences au parquet ou audiorat et 2 audiences au tribunal. Pour pallier au cout de transport, SOFEPADI organise aussi de transport en commun de victimes à bord de son véhicule en cas de viol de masse.

Pour L'année 2012, 169 victimes ont bénéficié de frais de transport contre 161 en 2011 et 114 en 2010.

Activité 2.2. Assistance judiciaire et psychologique avant, pendant et après les procès et suivi de la procédure, selon le cas.

169 dossiers accompagnés devant les instances judiciaires de Beni et de Bunia. Il a eu 82 jugements rendus dont 72 condamnations, 9 acquittements et 1 jugement d'incompétence juridictionnelle :

A Beni : 79 dossiers dont 49 pour l'année 2012 et 30 sont les dossiers de 2011. Pour toute l'année 2012, il y a eu 28 jugements dont 11 pour les dossiers de 2012 et 17 pour les dossiers de 2011. Dans les 28 jugements obtenus, il y a 25 condamnations et 3 acquittements. Les peines vont de trente-six mois à 20 ans de servitude pénale principale et les dommages et intérêts varient entre 1000\$ et 5000 \$. Les 37 dossiers restants pour 2012 se retrouvent au niveau des instances judiciaires suivantes :

- 4 à la police
- 12 cas en instruction au Parquet
- 3 cas en instruction à l'Audiorat
- 5 cas en instruction au Tribunal de paix de Beni
- 10 cas en instruction au TGI
- 3 cas en instruction au TMG

Concernant les 16 dossiers restants de 2011, tous les prévenus se sont évadés.

A Bunia, l'accompagnement juridico-judiciaire a été constitué de 90 dossiers dont 58 pour l'année 2012 et 32 sont les dossiers de 2011. Pour toute l'année 2012, il y a eu 54 jugements dont 34 pour les dossiers de 2012 et 20 pour les dossiers de 2011. Sur 90 dossiers, 54 jugements ont été obtenus dont 47 condamnations, 6 acquittements et un jugement d'incompétence par le TMG. Les peines vont d'un an à 20 ans de servitude pénale principale et les dommages et intérêts varient entre 1000\$ et 5000 \$.

Dossiers en instruction : 1 à la police, 10 cas en instruction au Parquet, 1 cas en instruction à l'Auditorat, 1 cas en instruction au Tribunal pour enfant, 1 cas en instruction au TGI, 1 cas en instruction au TMG, 1 cas d'évasion de détenus, 2 cas de viol par des inconnus.

NB : Pour les 12 dossiers restants de 2011, 4 prévenus étaient décédés en prison et 8 s'étaient évadés.

Pour tous les trois ans, 2010, 2011 et 2012, 444 dossiers ont été accompagnés en justice (232 à Bunia et 202 à Beni). De ces 444 dossiers accompagnés: 173 jugements ont été décrochés, 271 dossiers restent en cours d'instruction.

Pour les 173 jugements obtenus nous avons 155 jugements gagnés : les peines varient entre 3 ans à la servitude pénale à perpétuité et les dommages et intérêt estimés en franc Congolais pour une valeur comprise entre 150\$ et 10 000\$ USD. 18 jugements perdus pour insuffisance de preuves surtout, mort de prévenue et désistement de la victime en plein procès.

Par rapport à 2012, le nombre de jugement a diminué pour les raisons suivantes :

- L'insécurité a empêché le travail des juges : grève des juges pour peur de représailles, à cause de l'évasion des prévenus suite au mouvement de milices à Beni pendant le dernier trimestre de 2011.
- Les vacances judiciaires prolongées et les mutations des juges ;
- Insuffisance des juridictions pour traiter de cas de violences commis par les mineurs, cas spécifique de Bunia ou le TGI sert aussi pour connaître des dossiers des enfants en conflit avec la loi à la place du Tribunal de Paix, juridiction compétente à la matière. A Bunia, il ya un seul juge au tribunal pour enfant.
- Le problème du nombre insuffisant de Magistrats se pose avec acuité, au niveau de la juridiction militaire, TMG/Beni qui n'a que deux juges pour les deux territoires de Lubero et de Beni et les deux villes de Butembo et de Beni. D'où le besoin de plaider demeure pour la nomination d'autres juges en vue de renforcer le TMG et l'auditorat.
- Les évasions des locataires de la prison centrale de Beni et aussi de Bunia, n'ont pas facilité la tâche de juristes pour l'accompagnement des cas en justice.
- La victime se décourage quand elle apprend que son agresseur s'est évadé, le premier réflexe la pousse à craindre pour sa sécurité. Aussi le recyclage des OPJ et nouveaux Officiers du Ministère Public en matière de procédure pénale et suivi des cas de violences sexuelles,...s'avère nécessaire afin de renforcer les actions de lutte contre l'impunité.

Activité 2.3.Appui logistique à la tenue des audiences foraines (Prévu 36 chambres foraines en 3 ans)

La tenue des audiences foraines a permis de rapprocher la justice des justiciables. Pendant toute la période du projet, l'évaluation des audiences foraines réalisées jusqu'à maintenant nous a permis de bien nous positionner pour la suite des activités d'assistance judiciaire aux victimes. La participation des victimes accompagnées de leurs parents, les leaders sociaux et la population aux audiences foraine, a témoigné de l'engagement et de l'appropriation de cette activité de foraine pour pérenniser les actions judiciaires. Partant les différentes audiences foraines tenues, les victimes et les communautés ont prouvées de leur confiance à la justice, de même, le juge à leurs tours ont appliqués les prescrits de la loi de juillet 2006 réprimant les violences sexuelles, le code militaire et la loi du 10 janvier 2009 portant protection des enfants.

A part les audiences ordinaires, SOFEPADI a facilité la tenue de 4 audiences foraines, en 2012 dont 2 à Bunia et 2 à Beni. Pour Bunia, la première audience foraine a été réalisée avec le tribunal de Grande Instance (TGI) à la cité de Bunia, la seconde avec le Tribunal Militaire de Garnison (TMG) à Komanda. Les deux foraines de Beni ont été organisées avec la TGI/Beni à Oicha. Pour les TGI 30 dossiers ont été instruits et 12 jugements ont été décrochés dont 11 avec de peines de 10 ans de servitude pénale principale, des DI allant de 1000 \$ à 5000\$ et un dossier avec une peine à perpétuité. 18 dossiers sont en cours d'instruction.

Le TMG avait statué, à Komanda, sur 8 dossiers de viol. six jugements ont été obtenus avec des peines allant de 15 ans à 20 ans de servitude pénale et DI fixés de 76360 FC à 4600000 FC. Il ya eu un acquittement et un cas d'incompétence de ladite juridiction.

12 autres dossiers ont été jugés en deux foraines organisées à Bunia dont une par la cour d'appel de Kisangani et une autre par la cour militaire du même lieu. De 7 dossiers traités par la cour militaire, 6 jugements étaient rendus avec 5 condamnations (peines de 20 ans et Dommages et Intérêt varient entre 2000\$ à 4000\$) et 1 acquittement pour insuffisance des preuves. Un dossier restant en instruction.

Au niveau de la cour d'appel, les 6 dossiers ont tous subis des condamnations. Les peines étaient de 5 ans de servitude pénale principale et les DI de 2500\$.

Le programme avait Prévu 12 chambres foraines par an, cependant en 2012, on a organisé 4 chambres foraines facilitées à Oïcha (2), Komanda(1) et Bunia (1). La raison du faible nombre de chambres foraines est que la prévision moyenne annuelle de foraine est de 6 audiences par an. Pendant l'évaluation mi-parcours du programme triennal, il est ressorti que le frais prévus pour 12 foraines l'année couvriraient 6 foraines au lieu de 12. Aussi, il est pratiquement difficile de déplacer le tribunal tous les mois pour la tenue d'une audience foraine. Notons aussi que la limite des ressources financières n'a pas permis de tenir les 6 foraines de l'année 2012. Le financement de la tenue des audiences foraines, mobilisé en Novembre 2012 prévoit la tenue des audiences au premier trimestre de 2013.

De 2010 à 2012, trois ans durant SOFEPADI a facilité la tenue logistique de 15 audiences foraines (2010=5, 2011=6 et 2012=4), auprès des juridictions tant civiles que militaire de Beni et de Bunia. Les audiences foraines ont été tenues dans les sites ci-après : 4 à Oïcha, 2 à Beni, 2 à Mbau et 4 à Bunia, 1 à chari, 1 à Komanda et 1 à Kasindi (territoire de Beni). **225 dossiers suivis en audience foraine** dont 102 dossiers à Beni et 123 à Bunia. Outre les cas de violences sexuelles, pendant les audiences foraines d'autres infractions de droit commun sont traités, entre autre : le vol à mains armées ayant été commis pendant le viol, l'association de malfaiteurs, la dissipation des minutions, assassinat, meurtre. Pour des dossiers civiles le juge traite aussi des problèmes fonciers, la pension alimentaire, vente illégale de champs, l'héritage...

Le détail de dossiers traités durant les audiences foraines se trouve en annexe du présent rapport.

Activité 2.4. Monitoring de procès de violences sexuelles

En 2012, 4 descentes de monitoring de procès ont été réalisées par les paras juristes pour évaluer la procédure judiciaire et les parcours de différents dossiers aux niveaux des différentes juridictions tant militaire que civile.

Dans la plupart de cas, le monitoring de procès se réalise lors des audiences foraines. Ainsi, pour les trois ans de mise en œuvre du programme triennal 15 rapports de monitoring de procès ont été rédigés par les para juristes et discuter en séances d'évaluation des audiences foraines tenues.

Activité 2.5. Suivi des cas et contacts avec les juridictions

Négociation permanente auprès des juridictions pour lever les obstacles (financier, administratif, technique) à la poursuite des cours de la procédure des procès

En 2012, 8 descentes de suivi de dossiers auprès des juridictions ont été faites par le noyau de victime avec la facilitation de leurs avocats conseils, consultant de SOFEPADI.

Pour 2010, 2011 et 2012 : 24 contacts de plaidoyer pour les dossiers des victimes de violences sexuelles au niveau des instances judiciaires ont été réalisés à Beni et à Bunia. 24 descentes effectuées auprès du TGI, TMG, auditorat et Parquet de Beni et de Bunia, et à OICHA auprès du Territoire et de la cité pour préparer les audiences foraines et solliciter l'implication des autorités judiciaires et administratives. Huit séances de travail ont été effectuées avec le noyau de victimes pour leur implication active aux foraines ;

Activité 2.6. Formation des VVS sur la loi et leurs droits

En 2012 : 141 victimes ont été formées sur la loi réprimant les violences sexuelles et les droits de victimes devant la justice pendant les 9 séances animées dans les Centres d'apprentissage de métier de Beni (4 : Mavivi, Mangango, kokola et oïcha) et de Bunia (5 : Nizi, cantonier, Nyakunde, Dele et Ndrele)

De 2010 à 2012, 24 séances de formation de victimes sur la loi et les droits en justice ont été animées dans 10 centres d'apprentissage de métiers de Beni (12) et de Bunia(12). 451 personnes formées dont 394 victimes et 57 femmes déplacées de guerre d'Eringeti ont participé à des formations tenues à Oïcha et àMavivi

Activité 2.7. Renforcement de capacités des noyaux de VVS

Cette activité vise le renforcement de capacités de victimes de violences sexuelles membres de noyau de victimes, en matière de loi réprimant les violences sexuelles et les droits de victimes.

Thèmes exploités :

- loi du 20 juillet 2006 réprimant les violences sexuelles
- droits et devoirs de victimes devant la justice
- structuration de comité de noyau de victimes

3 noyaux de victimes sont opérationnels :

- Noyau de Beni : 19 victimes formées qui sont toutes de membre et un comité restreint de 5 personnes a été voté pour le comité de direction
- Noyau d'Oïcha : basé au chef-lieu du territoire de Beni, 25 membres ont été formées parmi les membres, un comité restreint de 7 personnes a été mis sur pied ;
- Noyau de Bunia : 18 membres formés dont un comité restreint composé de 5 membres.

Le comité de chaque noyau de victimes est chargé de gérer au quotidien les actions menées par le noyau : exemple mener les contacts auprès des juridictions, informer les victimes de leur participation au procès,.... Chaque comité de noyau de victime rend compte de son travail aux membres pendant les réunions mensuelles de restitution

Durant le 1^{er} semestre de 2011 et 2012 nous avons outillé les noyaux de victimes sur les notions élémentaires en technique de plaidoyer qu'elles sont censées connaître pour bien mener les contacts auprès des chefs de juridiction afin de faire avancer les dossiers

Activité 2.8. Organisation de séminaires de formation au bénéfice des officiers de la police judiciaire OPJ de Beni et Bunia

La prise en charge judiciaire est facilitée par le travail des OPJ dont les capacités s'améliorent davantage. Ces derniers instruisent le cas de violences dans un délai imparti et transmettent le dossier avec prévenus devant le parquet ou l'auditorat pour que les juges se saisissent de l'affaire. Cités devant le tribunal, ces derniers acceptent de témoigner en charge des prévenus pour soutenir les victimes. A titre illustratif, une victime venue de Goma s'est retrouvée exploiter sexuellement par sa tante à KOMANDA (75 Km de Beni, route Kisangani), elle est allée saisir la police de Komanda parce qu'elle suivait nos sensibilisations à la radio et les descentes dans son village. L'OPJ de Kamanda ayant participé à nos sessions de formation a assisté la victime à l'amenant aux soins avant 72 heures à Bunia et arrêté l'auteur qui a été transféré au parquet de Bunia pour le suivi judiciaire.

En 2012, deux formations des OPJ ont été organisées à Bunia et à Ben. 57 OPJ ont été formés dont 27 à Beni et 30 à Bunia. Ces formations consistaient à renforcer les capacités des OPJ en matière de preuves légales pour les cas de violences sexuelles et rappel des notions de procédure y relatif.

En 2011, Organisé à l'intention des OPJ et leaders sociaux du Territoire de Beni et de Bunia, **98 participants** ont été outillés et ont échangé des expériences de travail dans le cadre des violences sexuelles Pendant la formation de février, ces derniers ont été dotées des copies des lois sur les violences sexuelles et celle du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant en intégralité, par la SOFEPADI pour répondre à une des recommandations formulées lors des rencontres tenues en 2010. Les OPJ formés témoignent recourir à ces outils pour la qualification des crimes dans le cadre de leur travail au quotidien. Après transfert du dossier au parquet, ces derniers contactent SOFEPADI pour l'accompagnement judiciaire de victimes. En cas d'insécurité de la victime et de témoins, l'OPJ instructeur du dossier s'implique dans la sécurisation de la victime et garde contact avec cette dernière en toute permanence.

De 2010 à 2012 : 6 formations des OPJ et autres acteurs judiciaires ont été tenus à Bunia (3 séances) et à Beni (3 séances). Au total 217 acteurs judiciaires ont été renforcé en matière de lutte contre les violences faites

aux femmes, les preuves en justice pour le cas de viol et l'importance des services spécialisés pour le cas de viol (psychologue et médecin).

Activité 2.9. Appui et suivi à l'exécution des jugements.

En MAI 2012, une campagne de lutte contre les violences faites aux femmes en situation de conflit a été lancée à Kinshasa par SOFEPADI avec l'appui technique de NOBEL INTIATIVE. En termes de cette campagne, les jugements constituant un patrimoine pour les victimes doivent être exécutés afin de rendre effectif le droit à la réparation, constitutionnellement, reconnu aux victimes. Pour ce faire 12 jugements ou la République Démocratique du Congo a été condamné solidairement avec l'auteur du viol sont documentés pour une prochaine action de réparation auprès du Ministère de la Justice saisi pour cette cause.

En 2010 et 2011, 10 victimes ont bénéficié des frais de réparation en raison de 300\$ par victime : RP 009/2008, RP 030/2008, RP 090/2008, RP 047/2008, RP 052/2008, RP 008/2008, RP 055/2008, RP 215, RP 133, RP 100. Les victimes ont optées pour les petites activités commerciales pour fructifier ce montant de réparation.

Les dix jugements exécutés ont été rendu à 2008 par les TMG de Bunia (5 dossiers) et de Beni (5 dossiers) Les peines retenues par ces deux juridictions à l'endroit des agresseurs variaient entre 24 mois et 20 ans de servitude pénale principale, tandis que les frais pour les dommages et intérêts étaient fixés entre 1000\$USD et 3000\$USD

Pour les cas de violences basées sur le genre 4 jugements ont été exécutés, notamment de recouvrement de la pension alimentaire, de la redistribution équitable de l'héritage et de l'annulation de vente de la parcelle appartenant à une veuve de 7 enfants. Notons aussi qu'en matière de viol entre Mineur deux cas d'exécution volontaire ont été enregistré à Beni à fin 2011. Total 16 jugements exécutés jusqu'à présent sur le plan de recouvrement des dommages et intérêts alloués aux victimes.

Activité 2.10. Négociation permanente auprès des juridictions pour lever les obstacles (financier, administratif, technique) à la poursuite des cours de la procédure des procès

Cfr activité 2.5 sur le suivi des cas et contact auprès des juridictions

Activité 2.11. Cadre de concertation avec les autorités

En 2012, quatre cadres de concertation tenues à Beni (2), Bunia et Mahagi. Les échanges et débats étaient centrés sur l'importance des audiences foraines et l'implication des autorités dans la sécurisation des défenseurs des droits humains et de femmes activistes.

De 2010 à 2012 : 9 cadres de concertation ont été animés à Beni, Bunia et Mahagi. Ces séances de concertation ont connu la participation de 182 leaders communautaires dont 105 hommes soit 58% et 77 femmes soit 48%. Les couches sociales représentées dans les cadres de concertations sont les suivantes :

- Acteurs judiciaires : magistrats du parquet, auditorat et tribunal, les greffiers, les OPJ, l'assistante sociale près du Tribunal de Paix de Beni et Mahagi, avocats, défenseurs judiciaires, ...
- Les autorités politico administratives : Maire de ville, bourgmestre de commune, chef de cité, administrateur de Territoire, chef de quartier, chef de groupement, chef de secteur, ...
- Les acteurs de la société civile : les enseignants, les confessions religieuses, les animateurs des organisations de la société civile, les mutuelles des jeunes, etc

Activité 2.12. Conscientisation et montage d'outils d'éducation aux DH

En 2012, 2 descentes de conscientisation des hommes de troupes ont été réalisées à TCHEKELE pour l'axe de Bunia et au Camp Militaire de OZACAF à Beni. 132 FARDC ont été sensibilisé contre les violences sexuelles pendant la guerre et dans les camps militaires.

La conscientisation des officiers FARDC se fait dans les camps militaires avec les hommes de troupes ou dans les lieux de détention auprès des agresseurs condamnés pour obtenir leur adhésion dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Au sein de la prison centrale de la ville de Beni : les détenus chantent régulièrement le slogan d'attention à « la cour derrière les femmes et les petites filles car la loi est dur et elle est permanente partout, ne soyez pas surpris de vous retrouver emprisonner à Kangbaya : la prison centrale de Beni » pour renforcer le suivi de la conscientisation des condamnées détenus à la prison centrale de Beni, le para juristes font de descentes trimestriels à la prison pour cette fin.

En 2010, à MBAU durant une audience foraine 187 militaires FARDC ont été sensibilisés par le président du TMG sur les violences sexuelles avec une attention particulière sur les notions de la responsabilité hiérarchique pour les cas de violences ou autres infractions commises par les hommes de troupes que les responsables ne dénoncent pas.

Les hommes de troupe sensibilisés ont pris connaissance de la loi sur les violences sexuelles distribuées sur dépliant par les animateurs de la SOFEPADI. 187 copies de loi distribuées à Mbau

229 hommes de troupe ont été conscientisés sur leur rôle dans la lutte contre les violences sexuelles envers les femmes et 229 dépliant sur la loi leur ont été distribués.

72 boîtes à images sur la lutte contre la torture et autres traitements cruels et dégradants ont été produites et distribuées pendant les séances de sensibilisation.

Activité 2.13. Formation de para juristes

En 2012, deux séances de recyclage de para juristes ont été animées à Beni (1) et à Bunia (1). Les para juristes recyclés réalisent les monitorings de procès pendant les audiences foraines et nous aident à évaluer les prestations des avocats, défenseurs judiciaires qui accompagnent les victimes, mais aussi d'apprécier les actions des juges.

De 2010 à 2012 : 4 formations spécifiques des para juristes ont été assurées et deux séances de recyclage au courant de l'année 2012. Pour le moment 10 para juristes travaillent en collaboration avec SOFEPADI pour faire le suivi des cas auprès des juridictions compétentes et produire un rapport de monitoring.

Activité 2.14. Séminaire atelier de sensibilisation des acteurs judiciaires

Les acteurs judiciaires ont été formés avec les OPJ

Activité 2.15 Séminaire ateliers des acteurs de la FARDC, ANR, PNC et autres...

La formation a pour but de :

- Rendre les agents de services spéciaux plus efficaces en matière de lutte contre les violences sexuelles ;
- Protéger et préserver ces agents en tant qu'homme de la loi contre ce fléau ;
- Conscientiser les officiers de la FARDC, PNC sur la notion de la responsabilité hiérarchique en matière de crimes commis par les hommes de troupe placés sous leur contrôle ;

En 2011, 73 officiers de la FARDC, PNC, ANR formés dont 40 à Bunia et 33 à Beni.

En octobre 2012 deux séminaires ateliers avec les FARDC, l'ANR et le PNC ont été animés à Bunia et à Beni. Au total 57 officiers de la FARDC et PNC et directeur urbains du service de renseignement ont pris part à ces assises.

Pour tous les deux ans, 2010 et 2012 : 4 séminaires de sensibilisation des FARDC, ANR et PNC ont été tenus avec la participation de 182 personnes.

Résultats obtenus en 2012, 2011 et 2010 par rapport aux résultats attendus

N°	Activités	Prévues	Réalisées en 2012	Réalisées en 2011	Réalisées en 2010
1	Transport des VVS des villages environnant Bunia		169	161	114
2	Frais de justices, Assistance judiciaire et psychologique avant, pendant et après les procès et suivi de la procédure, selon le cas.	200 jugements en 3 ans	82	49	48
3	Appui logistique à la tenue des audiences foraines	36 chambres foraines en 3 ans	4	6	5
4	Monitoring de procès de violences sexuelles	36 chambres foraines en 3 ans	4	8	10
5	Suivi des cas et contacts avec les juridictions		8	8	8
6	Formation des VVS sur la loi et leurs droits	12 séances sur 3 ans	9	10	5
7	Renforcement de capacités des noyaux de VVS	2 noyaux de 36 victimes sur 3 ans	12	12	15
8	Organisation de séminaires de formation au bénéfice des officiers de la police judiciaire OPJ de Beni et Bunia	6 séances en 3 ans	2	2	2
9	Appui et suivi à l'exécution des jugements, Négociation permanente auprès des juridictions pour lever les obstacles (financier, administratif, technique) à la poursuite des cours de la procédure des procès	36 descentes sur 3 ans	12 en cours	10	6
10	Cadre de concertation avec les autorités		9 58 participants	4 58 participants	4 56 participants
11	Conscientisation et montage d'outils d'éducation aux DH		2 132 participants		2 187 participants
12	Formation des paras juristes		2	2	2
13	Séminaire atelier de sensibilisation des acteurs judiciaires	Activités réalisées avec la formation des OPJ	2	2	2
14	Séminaire ateliers des acteurs de la FARDC, ANR, PNC et autres...	6seances pour les 3 ans	2 57 participants	2 73 participants	2 52 participants

Le résultat mensuel comptabilise le nombre de 7différents personnes admises au centre pour hébergement, mais le cumul sur la période, en moyenne 4 personnes sont admises en centre pour l'hébergement pendant le suivi de dossiers en justice. Le nombre varie à la hausse lors des audiences foraines, car les victimes sont obligatoirement accompagnées par leurs parents, témoins aussi. Celles-ci peuvent revenir à plusieurs reprises au cours de la période, lorsqu'il s'agit d'u suivi complémentaire (médicale, psychologique, soins spécifique et judiciaire).

Données non renseignées :

- Rien à signaler

Sources de vérification :

Les dossiers physiques de victimes, les copies de jugements, les rapports de monitoring de procès et les correspondances avec les tribunaux sont des preuves pour vérifier la réalisation des activités judiciaires. Pour les séminaires atelier de sensibilisation, des acteurs judiciaires, des OPJ et des FARDC, ANR et PNC ;

les rapports de ces séminaires, les listes de présence, les photos, les termes de référence de ces séances, nous servent de moyen de vérification.

Les cadre de concertation et la formation de para juristes sont sanctionnées aussi par des rapports spécifiques. En plus des sources documentaires, les supports audiovisuels et les interviews de participants concrétisent aussi la tenue des activités.

Commentaires sur les écarts constatés :

- ❑ Nombre de jugements à exécuter.

Un écart manifeste ressort du nombre de jugements à exécuter par rapport aux prévisions initiales, 36 jugements au départ, en trois ans de mise en œuvre du projet seuls 16 victimes ont pu recouvrir les frais de réparation de dommages subis. Il convient de signaler ici que les 36 jugements expérimentaux identifiés dans le cadre de ce programme triennal n'ont pas été exécutés faute de ressources financières limitées.

- ❑ Nombre moyen des audiences foraines à soutenir

La prévision de 12 audiences foraines l'année s'est révélée irréaliste suite à la disponibilité des tribunaux mais aussi à l'enveloppe financière que ce travail demande. Pour pallier à ce problème, il a été révisé de tenir 6 audiences foraine par an, dont 3 à Beni et 3 à Bunia. Ainsi, les audiences seront tenues une fois le quatre mois par Axe. Pour ce faire 15 foraines ont été appuyées au lieu de 18 attendus. La mobilité des juges et les limites des fonds ont été à la base du non réalisation de 3 foraines complémentaires.

- ❑ Nombre de séminaires atelier de formation des acteurs judiciaires.

Pour renforcer nos actions de lutte contre l'impunité de violences sexuelles et autres violences basées sur le genre, des séances de renforcement de capacité des acteurs judiciaires ont été tenue conjointement avec les formation des OPJ. Cette stratégie nous a permis de vider les crises de collaboration entre les OPJ et les magistrats qui sont les supérieurs hiérarchiques des OPJ en matière de poursuite des infractions et du rétablissement de l'ordre publique. Les OPJ et les magistrats se sont saisis de ces occasions pour partager ensemble les notions techniques qui influent beaucoup sur leur travail de garant de la loi.

III. SOCIO-ECONOMIQUE

RESULTAT 3. La prise en charge psychosociale des VVS et sexospécifiques au niveau de la communauté est améliorée

Réinsertion socio-économique et scolaire des femmes VVS et autres violences basées sur le genre

Activité 3. Réinsertion socio-économique et scolaire des femmes VVS.

En 2012, 182 survivantes ont été scolarisées, 8 bénéficiaires des kits de sortie au centre et 69 ont reçus des fonds pour les activités génératrices de revenus.

3.1 Formation en gestion des AGR

Prévu 6 séances de formation en AGR et appui pour les AGR sur 3 ans

En 2012 : 2 séances de formation techniques basées sur les expériences de victimes en matière d'activités génératrices de revenus ont été tenues à Bunia et Gety/Boga. Pour ce faire 69 victimes ont été formées avant de bénéficier des fonds pour les AGR.

Formation à la gestion de micro crédit pour les activités génératrices de revenus et octroie des fonds de réinsertion économique à 70 victimes.

De 2010 à 2012 : 6 formations des bénéficiaires des AGR ont été tenues dont 4 à Bunia et 2 à Beni

3.2 Appui des AGR

En 2012 : 69 bénéficiaires des fonds pour les activités génératrices de revenus, 6 victimes ont reçu la formation en informatique à Oicha et sont capables de tenir un secrétariat public avec mini cybercafé.

L'unité de transformation des produits agricoles est fonctionnelle à Oicha. Le moulin à la capacité de produire une recette de 50\$ le mois en dehors des frais de carburant, motivation du machiniste et autres taxes.

De 2010- 2012, 208 VVS ont bénéficié des fonds pour les activités génératrices des revenus : Beni 80 et Bunia 128 SVS réinsérées en AGR.

Les victimes et les familles de VVS ont témoigné d'une évolution positive, 93 ayant reçu les fonds de réinsertion, évoluent bien avec les activités choisies, elles se constituent des épargnes chaque fin de la semaine en raison de 2,5\$USD par personne.

Pour les 35 victimes ayant optés pour l'agriculture ou l'élevage leur activités évoluent au ralenti selon la saison culturale (agriculture) ou l'état des caprins élevés (élevage)

8 victimes ont consommés leurs matériels et les biens de vente de 3victimes ont été volés pendant qu'elles étaient soit au marché ou au champ.

Un suivi permanent des victimes bénéficiaires des fonds des AGR est assuré par les conseillères de terrain ;

3.3 Médiation et formation des médiateurs(prévu 45 sur 3 ans)

Les médiatrices formées en techniques de gestion de conflit et médiation ont eu à contribuer au renforcement de la cohabitation entre les familles et à l'acceptation des victimes dans les communautés

En 2012, 28 cas de médiations familiales ont été réalisés

En 2011, 65 conseillères, défenseurs judiciaires et avocats chargés de l'accompagnement des victimes ont été formés sur le thème général : "***l'accompagnement des victimes des violences sexuelles à la justice***" à Bunia (25 personnes) et à Beni (40personnes).

De 2010 à 2012, 86 médiations familiales ont été facilitées par les conseillères de terrains et les animatrices psychosociale de SOFEPADI

3.4 Appui à la réinsertion socio-économique dans les CAM

Appui aux initiatives locales des victimes (fonds de réinsertion) et renforcement de 10 Centres d'Apprentissage de Métiers (CAM)

En 2012, au total 161 victimes de violences sexuelles et autres ont été formées dans les centres d'apprentissage de métiers de Bunia (81) et Beni (80)

A Bunia, les centres d'apprentissage de métiers de NIZI, DELE, KATONI et NYANKUNDE ont été suivis et appuyés avec 5 machines et une table pour chaque centre.

Le centre de Nizi encadre 17 apprenantes, celui de Dele, 22 apprenantes, et celui de Katoni ,18 apprenantes, Nyakunde 20 apprenantes. A Beni et Oicha, 80 survivantes sont formées dans les centres d'apprentissage de métiers, (23 à Oicha, 17 à kokola, 18 à mavivi et 22 à mangango). Elles apprennent la coupe couture et la broderie, vannerie et fabrication de savon.

De 2010 à 2012, 625 **victimes** ont été encadrées dans 10 centres d'apprentissage de métiers en coupe et couture, broderie, tricotage, fabrication des savons, vannerie et pâtisserie.

- Axe Bunia : Nyakunde, Dele, Cantonnier, Bunia, Nizi et Ndrele

- Axe Beni : Mangango, Mavivi, Oicha et Kokola.

3.5 Appui à la réinsertion scolaire de VVS

Appui à la scolarisation des 75 victimes et enfants issus de viols.

Prévu 150 enfants sur 3 ans

A Bunia, il ya eu réinsertion scolaire des 76 élèves dont 12 au niveau du primaire et 64 au niveau du secondaire

Sur l'axe Gety- Boga, 38 élèves ont bénéficié de la réinsertion scolaire dont 17 au niveau du primaire et 21 au niveau du secondaire.

A Beni et Oicha, 68 élèves réinsérés au niveau scolaire dont 24 au niveau de l'école primaire et 44 aux humanités;

De 2010- 2011, 229 SVS scolarisés : 128 sont au primaire, 96 au niveau secondaire et 5 à l'université. Notons aussi que parmi les 128 élèves du primaire, 8 sont des enfants issus de viol.

174 sur 229 victimes scolarisées ont réussi soit **75,9%**, toutes les 5 victimes qui ont bénéficié de l'appui au niveau supérieur (faculté de droits, économie, santé publique et management) ont réussi et sont monté de promotion. Notons que pour l'année scolaire 2010-2011 nous avons décroché 8 diplômes d'Etat ou Baccalauréats

Les causes majeures d'échec pour les élèves réinsérés en milieu scolaire sont : la mobilité des familles, les familles avec nombreux enfants, l'unique victime scolarisée est quelques fois traumatisées par ses sœurs et frères, faible quotient Intellectuel, la récurrence de violences sexuelles, les victimes avec grossesses issues de viol n'ont pas aussi la chance de réussir l'année scolaire.

3.6 Kit de sortie des CAM aux VVS

Kit de réinsertion (machine à coudre, rouleau, paire de ciseaux, fer à repasser, soude caustique, colorant, huile de palme, files,...) pour 30 victimes formées dans les CAM

Prévu kit pour 200 personnes sur 3 ans

En 2012, 8 apprenantes ont reçu les kits de réinsertion ou de sortie au centre de Dele ; ce kit était composé de 2 machines à coudre, 2 mètres ruban, 6 fils à coudre, 2 rouleaux de tissu, 2 fers à repasser, 2 flacons d'huile pour la machine. Un salon de coiffure est ouvert à Katoni.

En 2010, 16 victimes formées à Bunia : 9 au centre de Cantonnier et 7 au centre de Nyakunde, ont bénéficié de kit de réinsertion (machine à coudre, rouleau, metre ruban, fer à repasser,... pour le début des ateliers de coupe et couture.

3.7 Assistance sociale (biens de premières nécessités)

44 survivantes ont été bénéficiaires dont 40 en microcrédit et 4 en fonds perdus càd kit de restaurant, intrants agricoles, petit commerce) et 50 victimes de fistules vésico-vaginales (3 pagnes, 2 barres de savon, 10 litres d'huile de palme chacune).

3.8 Suivi des activités

Mensuellement, la chargée de programme réalise une descente de suivi des activités auprès des Bureaux/antenne. Au niveau de la coordination chaque trimestre une mission de suivi des activités est réalisée à Bunia et à Beni, et deux descentes effectués au Bureau de Kinshasa. En termes de chaque semestre une réunion de comité de gestion est organisée afin de s'assurer du niveau de réalisation des activités et planifier les autres activités selon les disponibilités de la trésorerie. La coordinatrice, la chargée de programme, la coordinatrice du centre, le Fundraising, le chargé de finance et son adjoint participent aux réunions du comité de gestion ainsi que la Présidente du conseil d'administration en cas de besoin.

De 2010 à 2012 : 24 missions de suivi des activités sont déjà réalisées à Beni et à Bunia, et 6 réunions de comité de gestion tenues.

3.9 Journée de réflexion entre les victimes

En 2012 4 journées de réflexion entre les victimes ont été animées à Nizi, Nyakunde, Dele et oicha. Pendant les séances 135 victimes ont échangés sur les expériences positives et négatives qui leur ont permis de surmonter les traumatismes dus aux violences subies. Ces séances de detraumatisation en groupe ont permis à 6 victimes qui étaient dans un état de traumatisme grave de se rétablir en s'inspirant des expériences des autres.

De 2010 à 2012 : 218 victimes ont participé aux journées de réflexion pour la détraumatisation en groupe. A l'issu de 12 séances tenues : 5 victimes volontaires ont intégré le noyau de victimes pour appuyer le plaidoyer et le suivi des dossiers en justice.

3.10 Frais de collation lors de descentes

En 2012 359 descentes de sensibilisations ont été réalisées par les conseillères de terrains et les animatrices de SOFEPADI à Bunia (231 descentes), Beni (125 descentes) et Kinshasa (3). Les lieux de sensibilisation sont spécifiés dans les activités de mobilisation communautaires rapportées au point IV du présent rapport.

Résultats obtenus en 2012 par rapport aux résultats annuels attendus :

Activité 3	Prévu par an			Réalisé		
				En 2012	En 2011	En 2010
Formation en gestion des AGR	Bunia	2	séance	3	2	2
Formation en gestion des AGR	Beni	2	séance		2	2
Appui des AGR	Bunia	25	personnes	69	41	28
Appui des AGR	Beni	25	personnes		45	25
Médiation et formation des médiateurs	Bunia	10	personnes	9	9	8
Médiation et formation des médiateurs	Beni	10	personnes	10	10	10
Appui à la réinsertion socio-économique CAM	Bunia	5	centre	5	6	6
Appui à la réinsertion socio-économique CAM	Beni	5	centre	4	4	4
Appui à la réinsertion scolaire de VVS	Bunia	25	personnes	76	54	76
Appui à la réinsertion scolaire de VVS	Beni	25	personnes	68	35	64
Kit de sortie des CAM aux VVS	Bunia	20	personnes	8		16
Kit de sortie des CAM aux VVS	Beni	20	personnes			
Assistance sociale (biens de premières nécessités)	Bunia	180	personnes	44		
Assistance sociale (biens de premières nécessités)	Beni	20	personnes			
Suivi des activités	Bunia	4	séance	4	4	4
Suivi des activités	Beni	8	séance	8	8	8
Journée de réflexion entre les victimes	Bunia	3	journée	3	3	3
Journée de réflexion entre les victimes	Beni	3	journée	1	2	3
Frais de collation lors de descentes	Bunia	12	descente	231	258	186
Frais de collation lors de descentes	Beni	12	descente	125	134	122

Sources de vérification :

Les fiches de victimes réinsérées par les AGR, les rapports de différents centres d'apprentissage de métiers et les listes de matériels remis dans les centres servent de moyens de vérification. Les bulletins des élèves scolarisés et rapports des rencontres tenues avec les parents et listes des enfants scolarisés nous servent de moyen de vérification pour la réinsertion scolaire.

En matière de suivi des activités, les sources de vérification sont : les ordres de missions effectuées, les termes de références des descentes de suivi et les fiches de suivi des activités. Les rapports, listes de participants et photos sont des sources de vérification pour les journées de réflexion.

Commentaires sur les écarts constatés :

- ❑ Nombre de bénéficiaires des fonds perdus pour les activités génératrices de revenu a augmenté à 2012 et 2011 pour l'Axe de Bunia à cause du projet spécifique de prise en charge socioéconomique de victimes de violences sexuelles dans l'axe de GETY/BOGA. Pendant 12 mois, UNICEF a appuyé ce projet pour une valeur de 90 000\$ USD dans le cadre des fonds de STABILISATION ET RECONSTRUCTION A L'EST DE LA RDCONGO, STAREC en sigle.
- ❑ Nombre de kit de sortie dans les centres d'apprentissage de métiers :

Les ressources limitées n'ont pas permis de remettre le kit de sortie aux victimes formées dans les centres d'apprentissage de métier. De jury ont été organisées pour les victimes de l'axe de Beni a Kokola est la remise de kit est en cours grâce au financement spécifique de l'Ambassade de France pour un projet de réinsertion socioéconomique de victimes de violences sexuelles au Nord-Kivu. 75 538\$ USD pour 18 mois (novembre 2012 à avril 2014).

Aussi la diminution du nombre des apprenantes dans le centre d'apprentissage de métier est due à la recrudescence de l'insécurité et à la reprise des opérations militaires dans les axes de Beni-Eringeti et Nyakunde- Mambasa.

- ❑ Nombre de descente de sensibilisation

Les descentes de sensibilisation sont réalisées avec la collaboration de nos structures de base comme : les conseillères de terrain (20 leaders communautaires qui font le relai entre sofepadi et les victimes à la base), les animateurs de SOFEPADI et les autres acteurs sociaux qui soutiennent sofepadi dans ses actions exemple : les chefs de localité, les enseignants, les résidents de mutuelles des jeunes, les para juriste et les victimes elles même. Soulignons aussi que le nombre de descente va à la hausse suite aux activités de sensibilisation sur les services offerts par le centre médical Karibuniwa Mama et les séances matinales qu'animent les infirmières avant d'administrer les soins aux patientes.

IV. INFORMATION - SENSIBILISATION

RESULTAT 4. Les messages de lutte contre les violences faites aux femmes sont largement diffusés.

Assurer une large sensibilisation sur les autres formes de violences faites aux femmes et aux jeunes filles auprès de leaders communautaires, les chefs coutumiers, des jeunes, des leaders sociaux et religieux pour une lutte effective contre les discriminations et violences faites à la femme

Les séances de sensibilisation ont été animées dans les écoles, les quartiers, les villages environnants de Bunia et Beni, parking/moto, dans les églises, hôpitaux et marchés grâce à l'équipe du centre médical, les animatrices des bureaux et antennes de Beni, oicha, Ndrele et Kinshasa avec le concours des conseillers de terrain. Ces sensibilisations sont des activités de prévention et protection contre les violences sexuelles et sexistes, mais aussi de formations des leaders communautaires, autorités locales et la population en général pour leur implication dans la lutte contre lesdits crimes.

Nouvelle attitude favorable à la répression des crimes des violences faites à la femme : les leaders d'opinion et les leaders communautaires s'impliquent et sont de plus en plus impliqués dans le suivi de l'application des résolutions relatives à la répression des violences sexuelles et la protection de la femme et la petite fille

Les thèmes étaient focalisés sur les violences sexuelles, la loi réprimant les violences sexuelles, la prise en charge par la communauté des survivantes, la prévention des violences sexuelles. Ces sensibilisations sont faites par le service d'animation et les conseillers de terrain.

Activité 4. Sensibilisation et mobilisation communautaire

359 séances de sensibilisation réalisées sur terrain. Au total 37 129 personnes ont été sensibilisées dont 16 788 femmes, 11 386 hommes et 8955 jeunes et enfants.

Activité 4.1 Mobilisation de communautés et réunions stratégiques

Pendant les réunions stratégiques l'objectif poursuivi était d'amener les leaders communautaires, les acteurs de la société civile du milieu, les chefs locaux d'adhérer à la lutte contre l'impunité des crimes de violences sexuelles. Pour ce faire, les thèmes ci-après ont été abordés :

Les violences sexuelles et leurs conséquences sur la victime, la famille de la victime et la communauté entière: sur le plan psychologique, physique, sanitaire, économique, sociale et juridique ;

La loi réprimant les violences sexuelles et les obstacles à la poursuite des cas de violences sexuelles par les juridictions : obstacles liés à l'accès à la justice en général ; liés à la non implication de la victime, la famille de la victime et la communauté en général ; obstacles liés à l'attitude du personnel judiciaire ;

Protection des enfants au regard de la loi n° 00/001 du 10 Janvier 2009 ;

La justice réparatrice : le traitement des délinquants et des victimes d'actes criminels au regard de la justice réparatrice.

Rencontres d'échanges (réunions stratégiques) avec la base tenues à IRUMU, Maboya et Oïcha. Ces séances ont connu la participation des leaders communautaires et des femmes des associations de développement. Les échanges et débats étaient centrés sur les violences faites à la femme et particulièrement les violences sexuelles perpétrées par les civils.

En 2011, 5 réunions stratégiques ont été tenues à Maboya, Oïcha : axe Beni et à Chai, cantonnier et NIZI : axe Bunia. Ces rencontres organisées en Ituri et à Beni dans 4 localités différentes ont réunie au total 132 participants dont 36 officiers de la police judiciaire, 2 magistrats du parquet, 4 substituts d l'auditeur militaire et 80 acteurs de la société civile.

Activité 4.2 Séminaire atelier de sensibilisation des leaders sociaux.

180 leaders communautaires sensibilisés pendant les 12 séances de sensibilisation sur la lutte contre l'impunité animées à Kirumba, Kayna, Kanyabayonga, Magina, Oïcha, Eringeti, Mahagi, Ndrele, Logo, Nderi, Aru et Ariwara.

200 leaders communautaires ont pris connaissance des notions élémentaires de Droit et de la Justice pendant les 8 séances d'alphabétisation juridique animées à Mangina, oïcha, Kirumba, Kayna, Mahagi, Logo, Aru et Ariwara.

En 2011 : 2 séminaires ateliers de sensibilisation des leaders sociaux ont été tenus, dont 1 à Beni et 1 à Bunia. 86 leaders sociaux ont été formés sur l'importance de leur implication dans la lutte contre les violences sexuelles dans leurs milieux respectifs. 10 leaders sociaux formés travaillent comme conseillers de terrain de SOFEPADI. Ils servent de contact auprès des victimes et accompagnent les victimes à nos bureaux pour une prise en charge appropriée. Ces séminaires ateliers de sensibilisation ont eu lieu en septembre 2010 et avril 2011

Activité 4.3 Implantation de panneaux et diffusion de spots

La loi soit appliquée et imposable à tous. Le message sur la loi du 20 juillet 2006 réprimant les violences sexuelles et celle du 10 janvier 2009 portant protection des enfants est largement diffusée. La synergie d'acteurs est renforcée autour de la dénonciation et le suivi des cas

Le message de mise en garde porté sur le panneau était conçu en langue Swahili et consistait à dire : (texte en swahili) « **ubakaji ni tendolenyikuvunjahakiyamwanamke. Lile tendolinahukumiwanasheriamupya ya tarehe 20 mweziwasaba 2006. Wotetuunganekupiganishaliletendotukiwapelekawabakajiwotembeleyasherialiwaazibiwe** »; (= les violences sexuelles constituent de violations graves des droits de femmes, la nouvelle loi condamne ces actes, levons nous pour combattre les VVS)

Les communautés participent à l'implantation des panneaux : chef de groupements ou de collectivités, groupe des jeunes;

A l'occasion de l'implantation des panneaux portant de message de SWAHILI, un ancien panneau implanté à BENI PAIDA a été entretenu pour sa maintenance.

En 2012 : 4 panneaux éducatifs portant de messages relatifs à la lutte contre les violences sexuelles, ont été entretenus dans les axes ci-après : 3 à Bunia (Kunda, Nizi et Mahagi) et 1 à Beni (Kabasha). Avec L'appui d'UNICEF, sous le financement de STAREC, 4 nouveaux panneaux ont été installés à walu, Boga, chekele et Aveba. Les panneaux installés dans l'axe Gety-Boga porte de message de sensibilisation sur la prise en charge holistique des victimes de violences sexuelles et autres violences basées sur le genre.

En 2011 : 10 panneaux éducatifs ont été implantés dans les sites ci-après : **AXE BENI 5 panneaux** : MABOYA, KALUNGUTA, KABASHA, NYALEKA, MANGOKO. **AXE BUNIA 5 panneaux** : CANTONNIER, DELE, MUDZIPELA, CENTRE VILLE BUNIA, AEROPORT BUNIA;

Un spot éducatif a été diffusé à trois langues, swahili, français et lingala pendant 5 mois à l'intention de la population de l'Ituri sur la radio canal révélation. Message : « dénonçons, tous les cas de violences sexuelles, leurs auteurs sont des criminels. Leur place n'est pas au sein de nos communautés mais en prison »

En 2011, 720 diffusions de spots assurés à la RCR Bunia pendant 5 mois.

Activité 4.4 Dépliants informatifs (Prévu 15'000 dépliants sur 3 ans)

Distribution du texte de loi sur des dépliants et résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et des brochures qui traitent des droits des femmes et des lois spécifiques dont la loi qui réprime les violences sexuelles.

En 2012, 1352 dépliants sur la loi réprimant les violences sexuelles, information des services offerts au centre médical KaribuniWamama et la présentation de SOFEPADI ont été distribués pendant les séances de sensibilisation animées à Kinshasa (514 dépliants sur la présentation de SOFEPADIA ont été distribués), Beni (286 dépliants sur la loi réprimant les violences sexuelles ont été distribués) et Bunia (500 sur la loi et les services offerts par le centre karibuniwamama), 52 dépliants sur la loi distribués à Oicha

En 2011, - 4987 dépliants sur la loi sont distribués dont 3466 exemplaires de français et 1521 exemplaires du dépliant traduit en swahili ont été multipliés et distribués pendant les séances de sensibilisation et de conscientisation des hommes de troupe de la FARDC et de la PNC.

- 25 demandes de dépliants sur la loi protégeant les enfants et les personnes vivant avec le sida de la part des leaders sociaux ont été enregistrés ; Bulongo, Mutwanga, Mangina, visiki cantine, Nyangaray, Nizi, Dele, Jina, Aveba, Fataki, cantonnier et Nyakunde.

- 80 copies de lois du 20 juillet 2006 et du 10 janvier 2009 distribués aux officiers de la FARDC et de la PNC à Beni avec l'appui de Droit et Démocratie.

- 5 boîtes à images ont été produites et multipliées pour renforcer les sensibilisations sur les autres violences faites à la femme et à la jeune fille.

- 60 guides de sensibilisations sur les IST, le planning familial, le CDV et les violences sexuelles ont été remis au professeur de l'éducation à la vie de l'institut ACG/IMARA à Bunia 3 exemplaires, et aux 19 conseillères de terrain de Bunia et de Beni 57 copies;

- distribution de 235 Dépliants contenant les différentes prises en charge médicale assurées au centre Karibuniwamama de SOFEPADI à Bunia.

Activité 4.5 Campagne médiatique

Depuis Mai 2012, les actions de plaidoyer pour la promotion et la défense des droits de la femme au sein de SOFEPADI sont renforcées par la campagne internationale pour mettre fin aux violences basées sur le Genre dans les zones de conflits. Les actions de mobilisation de masse, conférences et contact avec les autorités sont en cours. Pour l'instant le processus de réparation de victime est déjà amorcé auprès de l'ETAT Congolais qui se trouve solidairement condamné avec les militaires coupables de viols, meurtres à l'égard des femmes. Jusqu'à la fin de l'année 2012, 65 organisations et réseaux ont déjà souscrits à la campagne, ainsi que 47 personnes physiques.

Plus de 6000 personnes sensibilisées à travers les théâtres présentés à ARU, ARIWARA, NDERI, MAHAGI, NDRELE et LOGO pour l'axe ITURI ; à MANGINA, OICHA, ERINGETI, KAYNA, KANYABAYONGA et KIRUMBA au NORD-KIVU. Les messages clés tirées dans les théâtres se résument dans les points suivants :

- L'éducation ou instruction des tous les enfants au sein de la famille sans discrimination est important, car souvent l'avenir nous réserve des surprises indépendamment de notre volonté;
- Investissons nous dans la lutte contre les violences faites à la femme et la jeune fille, sous toutes ses formes;
- La femme a droit au travail au même titre que l'homme afin de lui permettre de contribuer aux charges du ménage.
- L'homme et la femme doivent être complémentaires pour un développement harmonieux de la société ;
- L'enregistrement du mariage et des enfants à l'état civil protège les droits des conjoints et leurs descendance.

Activité 4.6 Diffusion des émissions radios

Les émissions radiodiffusées renforcent cette sensibilisation en couvrant un grand rayon pour informer les communautés de l'existence des services de prise en charge. Les sensibilisations matinales au niveau du centre médical KaribuniWamama et celles effectuées sur terrain sont à la base de beaucoup de fréquentations. Les dépliants distribués et les panneaux éducatifs ont été utilisés comme outils de sensibilisation.

Prévu : Animation de 144 émissions radiodiffusées sur 3 ans axées sur les droits spécifiques des femmes et les mécanismes de protection de la femme en temps des conflits

En 2012 : 132 émissions radios ont été diffusées sur les antennes des radios Canal Révélation et TangazeniKristo à Bunia (42 émissions animées), radios Moto à Oicha (41 émissions animées) et Radio Muungano à Beni (48 émissions animées). Les émissions radiodiffusées animées pendant l'année étaient axées sur les violences sexuelles et sur les services offerts par le centre médical Karibuniwamama.

4 émissions radios ont été animées sur la radio Muungano à Beni et radio Moto à OICHA sur la préparation et la tenue des audiences foraines en vue de mobiliser les communautés pour leur participation

En 2011, 16 émissions radios animées sur la radio Muungano à Beni, radio Moto à OICHA et RCR à Bunia sur la préparation et la tenue des audiences foraines.

De 2010 à 2012, 375 émissions ont été animées dont 207 à Bunia (RTK, RCR, à Ndrele sur la RL/Ndrele) et 168 en ville et territoire de Beni sur les antennes de radios, Moto à Oicha, RTGB/ Beni.

432 feedbacks reçus de la part de la population suite aux émissions radiodiffusées dont 402 appels téléphoniques et 64 messages.

Grâce aux sensibilisations radiodiffusées 48 parents sont venus demander la prise en charge judiciaire de leurs enfants victimes de VVS et 64 victimes adultes sont venues nous consulter pour l'orientation médicale et l'assistance judiciaire appropriées.

Résultats obtenus en 2012 par rapport aux résultats annuels attendus :

	Activité 4	Prévu	Réalisé		
			En 2012	En 2011	En 2010
1	Mobilisation de communautés et réunions stratégiques	Bunia 2 rencontres	2	1	1

	Participants				45	25	32
	Mobilisation de communautés et réunions stratégiques	Beni	2	rencontres	1	2	1
	Participants				32	48	30
2	Séminaire atelier de sensibilisation des leaders sociaux	Bunia	1	séance	10	1	1
	Séminaire atelier de sensibilisation des leaders sociaux	Beni	1	séance	10	1	1
3	Implantation de panneaux et diffusion de spots	Bunia	4	enveloppe	6	4	5
	Implantation de panneaux et diffusion de spots	Beni	4	enveloppe	2	4	6
4	Dépliants informatifs Guide de sensibilisation contre les IST, PF, CDV Dépliants sur les services disponibles au centre Médical Karibuniwamama	Bunia	1600	copie	500	2500 60	2000
	Dépliants informatifs Copies des lois et modules Boîtes à images	Beni	1600	copie	338 520	2487 80 5	1704
	Dépliants informatifs sur SOFEPADI	Kinshasa		copie	514		
5	Campagne médiatique	Bunia	1	séance		1	1
	Campagne médiatique	Beni	1	séance		1	1
	Campagne médiatique	Kinshasa		séance	3		
6	Diffusion des émissions radios	Beni	24	émission	42	68	64
	Diffusion des émissions radios	Bunia	24	émission	90	63	48

Sources de vérification :

Les termes de références pour les réunions stratégiques, les rapports des séminaires atelier des leaders sociaux, les listes de présences des participants nous servent de sources de vérification des activités. Les copies de dépliants et les listes de distribution de dépliants sont classées pour preuve de réalisation de la distribution. Quant à la campagne médiatique, les articles publiés dans les journaux, nationaux et internationaux sont classées pour cette fin. Pour émissions radios, les feed-back des auditeurs, les fiches conductrices et les bandes enregistrées nous aident pour vérifier la véracité de l'activité. Il en est de même pour les contrats d'abonnement signés avec les directeurs des radios communautaires ou nous animons les émissions radios.

Commentaires sur les écarts constatés :

- ❑ Nombre de séminaires atelier de sensibilisation des leaders sociaux

Pour l'année 2012, nous avons tenus 20 séminaires de sensibilisation des leaders sociaux sur la lutte contre l'impunité de violences faites aux femmes au sein de leur communauté et l'alphabetisation juridique (notions élémentaires de DROIT), avec l'appui financier de PNUD. (59 000\$ pour 6 mois). La stratégie de travail a consisté à se déplacer vers les leaders dans les 12 sites ciblés par ce projet et non de faire venir les participants dans un même lieu, comme on le faisait avant. Ainsi, les leaders sociaux des sites ci-après ont été sensibilisés : Mangina, Oicha, eringeti, Kirumba, Kayna, Kanyabayonga, pour le site du Nord-Kivu. En Ituri il s'agit de : Aru, Ariwara, Nderi, Logo, Ndrele et Mahagi.

- ❑ Nombre de panneaux et des dépliants :

Pour la visibilité du centre médical Karibuniwamama et celle de SOFEPADI en ville Province de Kinshasa, les dépliants informatifs et les panneaux ont servi d'outil de communication pour cette fin. Il convient à noter que pendant l'entretien des routes, certains de nos panneaux installés en 2010 ont été démonté pour être réinstallés à 2011 dans d'autres carrefours et sites. Ce qui a affecté le cout pour ce travail. De même avec le nouveau projet appuyé par UNICEF, 4 nouveaux panneaux ont été installé à GETY, BOGA et AVEBA pour la visibilité du projet.

❑ Nombre de campagne Médiatique

En 2012 toutes les activités relatives à la campagne médiatique ont été réalisées à Kinshasa avec le nouveau Bureau de SOFEPADI. Ces activités ont servi de support pour les différents plaidoyers mis sur pied ou coordonnés par le bureau de Kinshasa. Ainsi à travers les médias, la presse en générale les messages de SOFEPADI ont été portés partout dans la RDC et même en dehors du pays.

V. PAIX et COHABITATION PACIFIQUE

RESULTAT 5. Les conflits entre les communautés sont transformés.

Les réalisations de ce programme sont toujours focalisées sur la résolution pacifique des conflits par une éducation à la paix, pour une cohabitation pacifique entre les communautés. Pour l'année 2012, ce programme s'est plus investi dans la consolidation de la paix et la transformation des conflits en conscientisant sur le leadership politique de la femme pour son implication et sa participation effectives dans les instances de prise de décision. C'est ainsi que la grande partie d'activités étaient orientées vers les communautés à la base, les leaders communautaires, les femmes de partis politiques et femmes candidates et les femmes membres des organisations de la société civile.

Activité 5. PROGRAMME PAIX ET COHABITATION PACIFIQUE

Les séances de sensibilisation ont été organisées pour les communautés représentées dans les groupes de dialogue sur cinq axes dont Beni ville, Maboya, Mangina, Eringeti et Bulongo/Kasindi.

Les premiers échanges ont été centrés sur la restitution des résultats de l'étude de base menée sur la problématique de la participation de la femme aux instances de prise de décision en novembre 2011. Cette restitution avait connu la participation des 58 hommes et 67 femmes.

Mener des actions de rapprochement des communautés autour de la question foncière
Une banque de données sur la dynamique des conflits fonciers et coutumiers est constituée.
Les acteurs impliqués dans le processus de RAPTC s'approprient les résultats de la recherche

5.1 Analyse du contexte de conflit

Le conflit foncier entre les Bila et les pygmées a été documenté

En 2010, 4 rapports publiés : sur les conflits fonciers à groupement de MADIWE, les conflits de pouvoir en secteur de Ruwenzori, les limites du parc national de Virunga, et le conflit intercommunautaire en secteur de Beni-Mbau entre les bila et les pygmées.

5.2 Organisation des séances de partage avec les différentes parties

En 2011, l'atelier de formation sur la transformation positive des conflits fonciers a eu lieu au centre UHAI KIKYO à Butembo. L'objectif poursuivi était de contribuer à la consolidation de la paix sociale dans une période post- conflit armé par le renforcement des capacités de la société civile dans la gestion des conflits.

Cependant, durant trois jours de réalisation de l'atelier, 52 personnes dont les chefs de groupements, les chefs coutumiers, des exploitants et propriétaires terriens, les responsables de parc et réserves, pouvoirs publics, membres de la société civile et les intervenants, ont partagé les résultats des analyses de contexte des conflits fonciers effectuées en territoires de Beni et de Lubero ; ils ont évalué les pratiques foncières actuelles à la lumière de la loi et de la coutume, et ils ont été initiés à la méthode de transformation positive de conflits sociaux et fonciers en particulier en vue de pallier à la problématique foncière qui persiste au sein de ces deux territoires.

A partir de cet atelier, Il a été attendu que les participants identifient les actions susceptibles de promouvoir une exploitation rationnelle de la terre et une cohabitation pacifique des usagers de la terre et s'engagent à mettre en œuvre une régulation foncière en territoire de Beni et de Lubero.

5.3 Appui aux noyaux de Paix et barzas de femmes

Voir aussi **Activité 2.7.**

En 2012, 8 séances de médiations ont été réalisées par les noyaux de paix de Mangina, ERINGETI, MANGANGO et Oïcha.

Le comité de paix de Oïcha-Mamovea travaillé sur les conflits fonciers et les conflits de pouvoir entre les chefs coutumiers des Bila et des pygmées

En 2011, 25 femmes leaders identifiées dont 20 sont membres de barzas de femmes pour la paix de Beni et d'Oïcha et 5 autres animent les noyaux de victimes du territoire de Beni en cité d'Oïcha.

5.4 .Accompagnement du comité de Paix Oïcha.

De réunions trimestrielles sont tenues avec le comité de paix a Oïcha pour discuter sur le contexte de conflit de pouvoir entre les bila et les pygmées avec l'influence de la communauté Nande.

5.5 Construction de vérandas de paix

En 2011, 3 vérandas de paix ont été construites à MALEKI, AVEY et MUSUKU pour faciliter les séances de médiation entre les communautés et la résolution pacifique des conflits.

5.6 Formation en techniques de médiation et résolutions pacifiques de conflit

En 2011, SOFEPADI a renforcé les capacités des 39 membres du comité de paix, de noyaux de paix et de barza des femmes pour la paix en technique de résolution pacifique, de l'analyse du contexte et de transformation des conflits. Cette séance qui avait réuni 29 hommes et 10 femmes a offert un cadre d'échanges des expériences dans la résolution des conflits en milieux respectifs des participants.

A l'issue de cet atelier, quelques recommandations ont été formulées en ces termes :

- Que SOFEPADI continue à organiser des ateliers de formation et à enseigner les nouvelles approches de résolution pacifique des conflits
- Que SOFEPADI multiplie les suivis des actions des structures initiées dans le cadre de résolution des conflits

5.7 Descentes de délimitation de terre

En 2011, 4 descentes de délimitation de terrain réalisées à Maleki, avey, Musuku, en groupement du secteur de Beni Mbau

Résultats obtenus en 2012 et 2011 par rapport aux résultats annuels attendus :

Activité 5.	Prévues	Réalisées en 2012	Réalisées en 2011	Réalisées en 2010
Analyse du contexte de conflit				4
Organisation des séances de partage avec les différentes parties			1	
Appui au noyau de Paix et barza de femmes		6	12	12
Accompagnement du comité de Paix Oïcha		4	4	4
Construction de vérandas de paix			3	
Formation en technique de médiation et résolutions pacifiques de conflit			1	
Descentes de délimitation de terre			4	

Sources de vérification :

Les rapports du comité de paix, les rapports du barza de paix et le rapport de la formation sur les techniques de médiation et résolution pacifiques de conflits sont des sources de vérification des activités ci hautes rapportées. Les photos de vérandas de paix et le rapport de la séance de limitation de terrain nous aident à vérifier si l'activité a été réalisée.

VI. POLITIQUE et GOUVERNANCE

RESULTAT 6. L'éducation à la bonne gouvernance et l'implication de la femme dans la gestion de la chose publique est assurée.

Les activités assignées à ce résultat se regroupent dans trois grands volets ci-après :

- L'animation des séances de sensibilisation communautaires sur l'importance de la femme à accéder aux instances de prise de décision
- L'organisation des séances d'échange entre les femmes membres de partis politiques et les femmes des organisations de la société civile ;
- La formation des femmes candidates sur le leadership politique et observation électorale.

Activité 6. Implication de la femme dans la gestion de la chose publique

6.1 animer les groupes de dialogue au sein des communautés de Beni ville et territoire.

Les sensibilisations ont été menées dans l'animation des groupes de dialogue dans 8 sites dont : Beni/ville, Mangina, Eringeti, Oicha, Bulongo, Mbau, Maboya et Kabasha.

En 2012 au total 40 séances ont été animées pour 987 personnes dont 388 hommes et 599 femmes.

Les discussions étaient centrées autour des thèmes suivants :

- La femme et la bonne gouvernance
- Importance du mariage civil
- Importance de l'enregistrement des enfants
- Traitement égal des enfants filles et garçons
- État de lieux de la participation de la femme aux instances de prise de décisions
- Marginalisation de la femme dans la famille et la société
- Égalité des sexes conformément aux droits de la femme

A travers ce programme SOFEPADI a aussi organisé :

Une formation au bénéfice des membres de comités de pilotage de groupes de dialogue avec une participation des 23 femmes et 24 hommes.

44 émissions ont été animées à la radio Muungano de Beni; avec 63 feed-back enregistrés dont 50 appels et 13 sms. Le constat est que les femmes réagissent moins aux émissions. Quelques sujets développés étaient : les obstacles endogènes et exogènes liés à la participation de la femme aux instances de prise de décisions ; la femme et le travail ; investir dans la femme et la fille pour un avenir meilleur ; traitement égal des enfants filles et garçons ; La femme, la paix et le développement ; le leadership politique engagé de la femme ; importance du mariage civil ;...

6.2 organiser les séances d'échange entre les femmes membres des partis politiques et les femmes des organisations de la société civile

Deux rencontres avec les femmes candidates sur la situation de la femme en RDC et avec les femmes membres de la société civile pour échanger sur les défis à relever pour une participation de

la femme effective de la femme aux instances de prise des décisions. La première a réuni personnes dont 13 femmes et 3 hommes ; la seconde a réuni 120 personnes dont 15 hommes et 105 femmes. Un appui aux rencontres de restitution des acquis de la formation, organisées par les femmes candidates formées sur le leadership politique engagé avec une participation de 71 hommes et 48 femmes.

Une réunion stratégique avec les femmes candidates et les femmes des OSC pour le suivi des plans d'action en vue de ressortir les recommandations qui visent à soutenir les candidatures féminines. Elle a connu une participation de 26 personnes dont 19 femmes et 7 hommes.

6.3 former les observateurs électoraux et participer à l'observation des élections.

Pour aider les populations à voter dans la paix, SOFEPADI en collaboration avec la CENI, a formé 255 observateurs électoraux dont 190 femmes et 65 hommes en ville et territoire de Beni et à Bunia. Les observateurs formés ont été déployés dans les bureaux de vote pendant les élections présidentielles et législatives de Novembre 2011.

Un atelier d'évaluation des élections de 2006 et 2011 a été organisé en faveur des femmes candidates potentielles aux élections provinciales et locales, femmes des OSC et les membres du comité de pilotage de 8 groupes de discussion en vue d'analyser les forces, faiblesses, obstacles et succès de ces échéances passées, d'en tirer des leçons et monter des stratégies qui offriront les meilleures chances aux femmes pour accéder aux instances de prise de décisions. Cet atelier avait réuni 37 personnes dont 26 femmes et 11 hommes.

Résultats obtenus en 2012, 2011 par rapport aux résultats annuels attendus :

Activité 6	Prévu			Réalisé	
				2012	2011
Organiser de Réunions préparatoires (critères de sélection, méthodologie et stratégies d'information et de sensibilisation)	Beni	4	Réunion	4	4
Identifier et sélectionner les communautés.	Beni	4	Rencontre	8	4
Organisation de rencontres d'information et sensibilisation au niveau communautaire	Beni	20	Rencontre	20	20
Participer à la production de l'équipement audiovisuel,	Beni	100	DVD		
Echange et réseautage entre les communautés	Beni	5	Rencontre	5	5
Organiser de Réunions préparatoires pour l'identification des candidates à appuyer.	Beni	10	Réunions	2	5
Organiser la formation en leadership politique des femmes candidates (déclarées et potentielles)	Beni	3	Formation	1	
Organiser des campagnes de sensibilisation et de mobilisation de masse.	Beni	48	Emission	44	48
Organiser des ateliers d'échange entre les femmes politiciennes et les femmes leaders des organisations de la société civile, les leaders d'opinions et la base.	Beni	6	Atelier	4	2
Organiser les activités de collaboration avec les femmes élues.					
Former les observateurs femmes et hommes sélectionnés à la suite de réunions de concertation.	Beni Bunia		observateurs		155 100
Participer à la formation en technique de plaidoyer et de lobbying (réseautage)	Beni			1	
Participer à une campagne de plaidoyer	Beni			1	

Sources de vérification :

Les rapports des * groupes de dialogue, les liste de présence aux séances de sensibilisation, les photos, les rapport des rencontres d'échange, les supports audiovisuels des activités et le rapport de l'observation électorale sont de sources de vérification.

2.2. Suivi de l'acquisition des biens nécessaires à l'Action entre 2010 et 2012

Discussion en cours pour la construction d'un centre d'hébergement pour les victimes

Les biens suivants ont été acquis et sont la propriété de SOFEPADI :

A Bunia

Voiture d'occasion acquise en janvier 2011 de la part de MSF

Un Ordinateur bureau

4 Ordinateurs portable

5 armoires pour garder les dossiers et autres documents des patientes

5 tables bureau

Matériels médicaux

Etc,

A Beni

Voiture d'occasion acquise en novembre 2011 de la part d'AIDE AUX AINES CANADA

Un Ordinateur bureau

5 Ordinateurs portable

2 imprimantes photocopieuses Deskjets.

Etc,

Sources de vérification :

Un inventaire annuel est effectué par SOFEPADI, les biens sont enregistrés dans un registre.

2.3. Autres

MISSIONS ET CONTACTS

Des missions sont organisées pour participer aux conférences ; et dans le cadre de rencontres ou contacts avec des partenaires d'appui ou potentiels au niveau national et en dehors du pays.

- En Mai 2012 : la présidente du conseil d'administration a effectué une mission d'échange avec les partenaires institutionnels de SOFEPADI. Une réunion sur la situation générale de l'organisation a été tenue avec une attention particulière sur la continuité des activités du centre «medicalkaribuniwamama». Ont pris part à la réunion : Oak fondation, Provictimis et MSF/Suisse.
- En mai 2012 : SOFEPADI a élargie son réseau de plaidoyer à travers les contacts auprès des autorités gouvernementales de la RDC, pendant la campagne de lutte contre les violences basées sur le genre en période de conflit. SOFEPADI avec le concours de NOBEL WOMON INITIATIVE;
- Le 12 juillet 2012 : SOFEPADI a été honoré par l'Ambassade de France, pendant la séance de la remise officielle du Premier prix de droit de l'homme. Ce prix remis à SOFEPADI vient récompenser les actions accomplis par SOFEPADI dans le cadre de la participation de la femme au développement de la nation.
- En juillet 2012 : une mission de plaidoyer a été réalisé à OSLO par la présidente du conseil d'Administration dans le cadre de la mobilisation des fonds pour le centre «karibuniwa Mama» en marge de l'atelier d'échange sur le planning Familiale.
- En novembre 2012, pendant la 14eme session de la Francophonie : par le plaidoyer de la Présidente, SOFEPADI a mobilisé une subvention de la part de L'Ambassade de France, pour un projet spécifique de réinsertion socioéconomique des femmes et fille victimes de violences basées sur le genre au Nord-Kivu.

ACTIVITES PONCTUELLES

Une journée porte ouverte a été organisée à Bunia, au centre médical KaribuniWamama en date du 09 mars 2012 en vue d'appuyer les activités qui accompagnent la commémoration du mois de la femme. Les

services offerts pour la santé de la femme et famille ont été présentés et les produits qui résultent des centres d'apprentissage des métiers au service de victimes ont été exposés.

Une campagne médiatique spéciale a été menée à Kinshasa, Canada (Aide aux Aînés), pour assurer une large diffusion du prix de droit de l'homme obtenue de la part de l'Ambassade de France. Les outils ci-après ont été utilisés pour cette cause : radios, télévisions, journaux, tricot, photos, ...

C. Commentaires et conclusions

1. ACTIVITES REALISEES PAR LE BUREAU DE REPRESENTATION DE KINSHASA

Le bureau de représentation de Kinshasa a été ouvert pour faire la visibilité de la SOFEPADI auprès des partenaires nationaux et internationaux, et surtout pour des plaidoyers et lobby auprès des partenaires potentiels en vue de l'obtention des subventions.

Eu égard à ce qui précède, les activités de ce bureau sont très spécifiques, mais liées avec les deux domaines dans lesquels SOFEPADI intervient.

Ce bureau mène des activités de facilitation, de contact direct avec des partenaires, de représentation et de visibilité. C'est ainsi qu'il a mené les activités ci-après :

- Participation aux réunions organisées par les agences du système des Nations Unies, les différents ministères, la section genre de la Monusco, ONU Femmes, section Droits de l'Homme de la Monusco et d'autres organisations.
- Participation à la conférence organisée par l'Ambassade de France sur le statut et la place de la femme dans la société congolaise
- Elaboration du rapport final sur le suivi des recommandations de 2009 du rapporteur spécial concernant les exactions sommaires, extrajudiciaires et les violences faites aux femmes
- Sensibilisation dans trois quartiers de la ville de Kinshasa sur la santé de reproduction (Ndanu à Limete, camp militaire Luano à Ngaliema et Lutendele à Mont Ngafula)
- Participation à la formation organisée par le Ministère de Plan sur le « **Renforcement de la culture de gestion démocratique et de la transparence au sein des organisations de la société civile** » et « **l'Initiation à la planification stratégique de la gestion axée sur le résultat** »
- Sensibilisation sur la prévention des IST et du VIH/SIDA et la planification familiale à la foire de l'entrepreneuriat organisée lors des festivités du mois de la femme par le Ministère du GENFAE.
- Organisation des travaux de la campagne internationale pour mettre fin au viol dans les zones de conflits et lancement de la campagne nationale avec le comité international de la campagne et les femmes de Nobel Women's Initiative. Jusqu'à décembre 2012 65 organisations et réseaux viennent de souscrire ainsi que 47 personnes.
- Élaboration du plan d'action annuel des activités de la campagne en RDC avec l'appui de la coopération canadienne et présentation devant l'équipe technique des violences sexuelles du Ministère du GENFAE, au cluster national protection chapeauté par l'UNHCR.
- En tant que membre de la Coalition des ONG pour la rédaction des rapports sur la situation des droits de l'homme, SOFEPADI a conduit une mission dans le Nord Kivu à Goma dans le cadre de la récolte des données sur la situation des droits de l'homme et de la mise en œuvre des recommandations du comité de la CEDEF, et rédaction du rapport
- Participation à la réunion d'échanges d'expériences entre les ONG du Nord(Europe) et celles d'Afrique avec France Volontaire. Il a été retenu que le personnel du centre médical pourra en bénéficier dans l'avenir.

2. Ressources humaines et expériences de SOFEPADI :

La SOFEPADI compte 35 agents (en 2011 : 32) dont 12 à Beni et 24 à Bunia dans le district de l'Ituri. Parmi eux, 26 femmes et 9 hommes aux compétences diversifiées.

Le personnel du centre Karibuniwa Mama (ex-MSF) à Bunia est constitué de 18 agents

L'équipe est pluridisciplinaire car composée des juristes, des assistantes sociales, gestionnaire de projet, des psychologues, médecin, des assistantes sociales, des infirmières, des Techniciens en Développement rural et journaliste, pédagogue

SOFEPADI gère son personnel suivant les textes juridiques en vigueur en RD Congo et les règlements internes.

Correspondances

A Beni, le secrétariat a enregistré 67 lettres reçues, 17 expédiées, 45 invitations reçues et 43 missions effectuées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Formations

Dans le cadre de renforcement des capacités et de partages d'expériences avec d'autres partenaires, le personnel SOFEPADI a participé aux réunions ou aux ateliers de formations. A titre d'information:

1. Le Médecin du centre,
 - Invitée par PHR (Physicians for HumanRights) pour une formation intersectorielle à Goma du 25 au 26 mai 2012 sur le programme sur les violences sexuelles en zone de conflit,
 - Invitée le 21 juin 2012 par MSF Suisse pour une formation sur la chaîne de froid.
2. La coordinatrice, la chargée de programme, l'administrateur financier et l'animateur du programme paix ont participé en juin à un atelier d'évaluation et de planification du projet « Femme, citoyenneté et consolidation de la paix à l'Est de la RDC », organisé par International Alert et Kvinna Till Kvinna à Bukavu. La formation sur la mobilisation sociale a été aussi organisée à l'attention de la chargée de programme et de l'animateur.
 - En février, en mission de service à Kinshasa pour discuter le projet avec Centre Carter, la chargée de programme en équipe avec la PCA et la chargée de communication, a saisi cette opportunité pour rencontrer d'autres partenaires potentiels (OSISA, UNION EUROPEENNE ET AMBASSADE DE FRANCE)
3. La conseillère psycho sociale, a été invitée par Women Initiative le 11 mai 2012 à Bukavu pour participer au lancement de la campagne de lutte contre les violences sexuelles en zones de conflits. Elle était accompagnée d'une victime de violences sexuelles qui a témoigné aux autres les circonstances de son viol.
4. En aout 2012, la psychologue du centre Karibuniwa maman a été convié à une mission de transfert d'expérience à UVIRA-FIZI auprès des partenaires de VIVERE.
5. A octobre 2012, la coordinatrice du centre et la coordinatrice de SOFEPADI ont participé à l'atelier d'échanges d'expériences entre les partenaires de Medica Mondiale à Bujumbura.
6. L'Administrateur assistant de SOFEPADI, invité par le PNUD à Goma pour un atelier de renforcement des capacités sur la gestion financière avec la procédure de PNUD dans le cadre de projet accès à la justice.
7. Cinq agents (VIVIANE, JACQUELINE, CLAUDINE, ADOLPHE et BENJAMIN) avaient commencé la formation d'anglais à l'INPP au mois d'avril, malheureusement deux ont abandonnés pour raison d'irrégularité due au travail et aux missions de service. Les trois restants (VIVIANE, JACQUELINE, CLAUDINE) ont terminé en juillet.

FONCTIONNEMENT DE SOFEPADI

SOFEPADI est constituée de 4 organes suivants :

Assemblée Générale
Conseil d'Administration
Commission de contrôle
Comité de Gestion ou Coordination

L'AG est l'organe suprême ; elle se réunit une fois par an. En 2012, les assises ont eu lieu à Bunia du 16 au 17 juin; elle a permis d'évaluer les activités de 2011 et discuter sur la politique générale de l'organisation et approuver à mener les activités de 2012. La tenue de cette réunion statutaire a connu un léger retard suite à l'indisponibilité de certains membres qui vivent en dehors du siège de l'organisation, la cité de Bunia et aux difficultés financières.

Le Conseil d' Administration a tenu sa première réunion statutaire de l'année le 15 juin 2012. La seconde réunion ordinaire a eu lieu le 16 janvier 2013, pour préparer les séances des évaluations et audits externes. A l'issue de cette réunion, il a été décidé que l'Assemblée Générale de 2012 se tiendra en Avril 2013 pour valider les rapports consolidé du triennal 2010-2012, les rapports d'audits et d'évaluation externe et approuver les grandes lignes du triennat 2013-2015.

La commission de contrôle a tenu son audit interne en mars 2012 en vue de préparer l'audit externe qui a eu lieu en avril 2012. La deuxième séance de l'année est prévue du 25 au 30 mars 2013 afin de préparer l'audit externe de l'année 2012 et le consolidé de tout le triennal, prévue en date du 8 au 14 avril 2013.

La coordination en tant qu'organe qui assure la gestion journalière organise des réunions de travail avec le personnel, s'occupe des projets et programmes et fait rapport au C A.

3. Les difficultés rencontrées

Durant l'année 2012, SOFEPADI s'est confrontée aux difficultés ci-après :

- Certains partenaires, après la validation du projet n'ont pas respecté la périodicité de décaissement des fonds pour mener les activités prévues sur terrain ;
- Des situations d'insécurité dans les zones de projets ont créé des retards dans la réalisation de certaines activités ;
- Limite des moyens financiers pour la réinsertion socioéconomique des victimes de violences sexuelles, pour le renforcement des capacités des noyaux de victimes et à l'appui substantiel des para-juristes lors de monitoring des procès. Les fonds mobilisés dans le dernier trimestre, pour ces fins, ont été reconduits en 2013.
- Absence des partenaires pouvant appuyer les actions de médiation et transformation des conflits entre communautés ou des formations dans le domaine précité ;
- La réparation des cas de violences sexuelles demeure une difficulté en matière judiciaire.

4. Cofinancements et Partenariat de SOFEPADI

Le bureau de Kinshasa a soumis des projets à la Fondation FRIDA et à la CTB et d'autres partenaires

Bailleurs de Fonds

SOFEPADI reçoit des appuis tant financiers qu'institutionnels de la part des bailleurs de fonds internationaux, des organisations humanitaires, des agences du système des Nations Unies et des personnes de bonne volonté intéressées par le noble travail dans le cadre de la promotion des droits de femmes.

Les différents bailleurs qui nous ont appuyés sont :

Organisations

N°	Nom	Titre du projet	Montant	Durée	Remarque
1	MSF/SUISSE	Santé femmes et famille	230173\$	Une année 2012	Appui medical au centre Karibuniwamama.
	Fonds Mondiaux pour les Droits Humains	Appui aux activités de SOFEPADI	20 000\$	2012	
	OSISA	Appui Institutionnel a SOFEPADI	92 000\$	Novembre 2012 à octobre 2013	2 mois pour 2012
	Aide aux Aînés/Canada (Help Age)	Assistance médicale cas de fistules et appui logistique à la SOFEPADI	18 860\$	2012	
	Centre Carter	Système d'Alerte et assistance aux DDH	30 000\$	Aout 2012 à juillet 2013	5 mois pour 2012
	Medica Mondial	Appuis à la réinsertion socioéconomique des VVS	11 130\$	Mars 2012 a février 2013	10 mois pour 2013
	Alerte International	femme citoyenneté et consolidation de la paix	26 000\$	Mai 2012 à avril 2013	8 mois pour 2012

Fondations

N°	Nom	Titre du projet	Montant	Durée	Remarque
1	Fondation Pro Victimis	soutien au programme triennal de lutte contre les violences sexuelles et autres formes de violences faites aux femmes pour la consolidation de la paix à l'Est de la RDC	85 000\$	Mars 2012 à février 2013	10 mois pour 2012
2	OAK Foundation	Prise en charge médicale, réinsertion socio-économique et appui à la justice	110 000\$	Mai 2012 à avril 2013	8 mois pour 2012
3	OAK Foundation	Appui aux activités de la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes en situation de conflit.	50 000\$	Septembre 2012 à août 2013	4 mois pour 2012

Agence des Nations Unies

N°	Nom	Titre du projet	Montant	Durée	Remarque
1	PNUD	Sensibilisation sur la lutte contre les violences basées sur le genre en Ituri et au Nord-Kivu	59 000\$	Juin à décembre 2012	6 mois
2	UNICEF	Assistance médicale et psychosociale aux VVS	90 000\$	Avril 2012 à mars 2013	9 mois en 2012
3	UNHCR	appui aux audiences foraines en Ituri	18 000\$	Novembre à décembre 2012	2 mois
4	BCNUDH	assistance juridique et judiciaire des VVS	4 632\$	2012	
5	UNFPA	Don en médicaments	3 000\$	don	

Ambassades

N°	Nom	Titre du projet	Montant	Durée	Remarque
1	Ambassade de France	projet d'Appui à la réinsertion socioéconomique de femme et filles VVS au Nord-Kivu	75 530\$	Novembre 2012 à avril 2014	2 mois en 2012
2	Ambassade de France	De lutte contre l'impunité des crimes de violences dans le territoire de Beni et District de l'Ituri	30 000\$	Décembre 2012 à juin 2013	1 mois en 2012
3	Ambassade de Norvège	Appui au fonctionnement du Centre médical Karibuniwa Mama de Bunia	176 000\$	Novembre 2012 à octobre 2013	2 mois en 2012

Personnes de bonne volonté

Nom	Titre du projet	Montant	Durée	Remarque
Walter	don	4 000\$	2012	
Pickery	don	1 000\$	2012	

Partenariats

SOFEPADI travaille en partenariat avec d'autres organisations partenaires nationaux et locaux :

Au niveau national nous citons : le ministère de la santé, de plan, de la justice, de genre famille et enfant, le parlement, les médias, pour des actions de plaidoyer et aussi leurs ramifications dans les provinces, districts, villes et territoires. SOFEPADI est membre de plusieurs réseaux nationaux qui regroupent certaines organisations de promotion des droits humains.

Au niveau local, nous avons : les ONGDH, associations féminines, les radios communautaires, Bureau genre, famille et enfant, les juridictions civiles et militaires, la zone de santé,... le travail de SOFEPADI est visible sur terrain à travers ces partenaires locaux qui témoignent de leur collaboration à travers les invitations aux réunions, aux ateliers de formations et vice versa.

Au 3^{ème} angle, la collaboration avec la population et les bénéficiaires directs des actions à travers les divers appuis aux victimes des violences sexuelles et basées sur le genre, victimes de tortures, les communautés en conflit) fait que SOFEPADI est acceptée et jouit d'une réputation remarquable à la base.

5. Planification des activités de l'Action pour le prochain semestre

L'année 2012 marque la fin du programme triennal 2010-2012. Pour la prochaine étape, une évaluation externe de l'impact du programme triennal et des stratégies de travail sera faite. A l'issue de cette évaluation suivra la planification participative de deuxième programme triennal.

Pendant cette période une réflexion est en cours sur la viabilité du centre après le retrait de MSF/SUISSE.

6. Conclusions

SOFEPADI a pu réaliser la plupart d'activités qu'elle a planifiées, malgré les difficultés signalées ci haut. L'impact est visible dans son rayon d'intervention, c'est cela qui fait que ses services sont très sollicités même si les moyens font défaut. Les défis à relever sont nombreux et s'illustrent à travers les réalités ci-après : Certaines juridictions sollicitent l'appui des audiences foraines ; la plupart des victimes veulent être réinsérées au niveau socioéconomique ; le taux de fréquentation du centre médical est de plus en plus croissant ; la sécurité des femmes défenseurs des droits humains telles que influencées par le contexte de notre rayon d'action, certaines autorités souhaitent que SOFEPADI puisse élargir ses actions de sensibilisation et autres jusqu'aux confins du district de l'Ituri, le territoire de Lubero et la ville de Butembo. En termes de notre programme triennal 2010-2012, qui sera évalué d'ici avril, SOFEPADI compte tenir compte de tous ces défis dans la prochaine triennale 2013-2015 tenant compte de la limite des ressources.

De manière particulière SOFEPADI adresse ses sincères remerciements à tous les partenaires qui ont contribué de loin ou de près à l'atteinte des objectifs par la réalisation des activités planifiées à plus de 78%. Elle remercie aussi les membres de tous les organes et le personnel pour leur dévouement dans l'avancement des activités de l'organisation.

Fait à Bunia, le 28 Mars 2013

Louise TAJEKI

Mambo Zawadi

Chargée de programme

Coordinatrice